7b
86-B
14383

ANLOO NÉGOCIANT

1745-1767

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT LE PEINTRE LOUIS-MICHEL VANLOO

PUBLIÉS PAR

GEORGES GUIGUE

LYON
LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG
36, PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 42

1902

à l'ami Brown

VANLOO NÉGOCIANT

VANLOO NÉGOCIANT

1745-1767

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT LE PEINTRE LOUIS-MICHEL VANLOO

PUBLIÉS PAR

GEORGES GUIGUE

LYON

LIBRAIRIE GÉNÉRALE HENRI GEORG

36, PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 42

1902

Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/vanloonegociant100guig

VANLOO NÉGOCIANT

1745-1767

Quand en 1765, à la mort de Carle Vanloo, la direction de l'École royale des élèves protégés fut confiée à son neveu, un élève espiègle aurait pu, d'un pinceau malin, sans manquer à la vérité, sinon à la charité, écrire furtivement sur la porte de l'appartement du nouveau directeur :

LOUIS-MICHEL VANLOO

Broderies, Galanteries et Commissions

Par acte signé à Lyon le 24 juillet et à Madrid le 16 août 1745, Louis Vanloo, premier peintre de Sa Majesté Catholique, résidant à Madrid; Antoine Berger, négociant audit lieu; Antoine Rey et Barthélemy Magneval, marchands à Lyon, avaient en effet constitué une société pour faire le commerce des broderies, galanteries et commissions.

Et on avait loué à Lyon, sur le quai Saint-Clair, maison Tolozan, près des Feuillants, sous la raison sociale Rey, Magneval et Cie, un appartement dans lequel allaient passer, soumises à la critique de Mme Rey, les broderies de soie, fleurs, bouquets, personnages; les soieries : gros de Tours, moires, satins, taffetas, couleur dauphine, couleur souci, vert céladon, vert émeraude, rose, bleu, lilas, or, argent et couleur extraordinaire, criarde ou terne, bon goût ou mauvais goût, mais couleur nouvelle.

Pliés sur leurs planchettes, garnies d'un papier teinté, arrivaient les galons d'or, les cordonnets, les mousquetaires, les réseaux d'or ou d'argent fin; dans des cartons, dans des écrins, les cabriolets noir ou couleur; nœuds de manches, boucles, barbes, blondes et dentelles, nœuds d'épée pour hidalgo, manteaux de caballero, bas de soie pour les jambes brunes des manolas; boutons guillochés,

boutons ciselés, boutons garnis de diamants ; robes de cinq cents livres et plus; vestes et culottes brodées et chamarrées pour dessiner les formes pleines des toreros ; des fleurs, des rubans, des plumes, de ces riens, souffles d'art qui s'évanouissent avec le sourire de femme qu'ils ont provoqué; colifichets, fanfrélüches, tout ce que demande la mode, tout ce que va réclamer Madrid, la ville et la cour.

Il faut un homme de confiance à Paris; on y installe Philippe Regnel, le beau-père de Rey et de Magneval, qui va faire pour le compte de la maison la banque et la commission; on s'assure de correspondants à Montpellier, Toulouse, Bayonne, Valence, Carcassonne, Marseille, Bordeaux, Perpignan, Elbeuf, Rouen, Thiers, Saint-Chamond, Morlaix, Lille, Liège, Gand, Bruges, Genève; on se souvient des Magneval de Pézenas, des cousins Delhorme de Limoges, qui portent à l'orme arraché accosté de deux étoiles; on affrète les navires *la Nouvelle-Espagne* et *Notre-Dame-du-Rozaire;* on écrit aux Alzina et fils de Francfort, aux Bertrand et Perrin de Turin, aux Bonhour et Algaroti de Venise, aux Cana de Milan, à d'autres à Palerme, Lisbonne, Pampelune, Valladolid, Valence, Murcie, Saragosse, aux Malibran de Cadix et de la Vera-Cruz.

A Lyon, la « maman » Regnel n'a que quelques marches à descendre pour faire glisser dans le courrier de Paris des instructions à son mari et pour apporter à ses gendres et à ses filles l'appui de son expérience de commerçante et de femme de tête.

A Madrid, le premier peintre de Sa Majesté Catholique, tout en brossant le portrait de quelque grandesse, peut laisser tomber négligemment de ses lèvres écoutées le nom de l'étoffe nouvelle qu'on ne trouvera que chez Berger et Cie, Berger, son beau-frère, le mari de sa sœur Marie-Anne Vanloo.

Le terrain est reconnu, chacun est à son poste, on va courre la Fortune.

Tout de suite on aurait pu sonner le laucer; pour ne pas être atteinte, la Fortune laissait tomber de l'or. Les 60,000 livres de capital engagé produisaient au terme de l'association, en 1751, indépendamment des 36,000 livres de levées opérées par les associés, un bénéfice net de 145,441 livres 19 sous 1 denier. C'est-à-dire pour la part des seuls associés Vanloo et Vanloo-Berger, qui ne touchent qu'un tiers, 48,480 livres 13 sous 6 deniers de

bénéfice, somme à laquelle ils pouvaient ajouter les 30,000 livres de capital et les 2,000 livres de levées par année pendant six ans, soit 12,000 livres, ce qui leur donnait un total disponible de 90,480 livres 13 sous 6 deniers.

Quelques années encore, et c'est la vie large, le grand art qu'on peut cultiver, une dot pour la petite Berger, du bien-être pour les nombreux Vanloo qui courent le monde; aussi semble-t-il, d'après les feuillets du grand livre, que l'association continue sous la raison sociale Rey, Magneval et Vanloo : un nom de l'aristocratie de l'art à la suite des noms obscurs de deux marchands de Lyon.

Ce titre de commerçant que l'artiste pouvait ajouter désormais à ceux qu'il tenait de son talent fut-il une diminution de sa situation en Espagne ? Quelques aspirations d'art, quelques causes étrangères le poussèrent-elles? Toujours est-il que, dès 1752, il quittait Madrid pour Paris, emmenant sa sœur Marie-Anne avec sa jeune nièce, y laissant Berger, dont les affaires semblaient péricliter.

Les associés sont devenus des amis, Vanloo et les siens ont un peu vécu de leur vie de famille; la raison sociale pourra changer, devenir successivement Héléne Curia-Regnel (la maman Regnel qui prend la tête des affaires), Antoine Rey et Barthélemy Magneval (1754); Rey, Magneval et Dumas, un Dumas qui blasonne de deux mâts gréés et trouve que les demoiselles Berger disent trop de choses; Rey-Magneval et Cie..., les capitaux de l'artiste resteront sous un titre ou l'autre engagés dans le commerce, et les lettres désormais directement échangées garderont l'allure de l'intimité.

Ces lettres, les documents qui s'y joignent permettent d'estomper à grands coups dans la pénombre du passé la physionomie de quelques-uns des familiers de Louis-Michel Vanloo, cet excellent homme qu'aimait Diderot.

Antoine Berger, son beau-frère, qui, laissé seul à Madrid, dépose son bilan dès la fin juillet 1753, roule carrosse et est réduit à la misère. Berger, le commerçant chez qui les grandes dames choisissaient autrefois les étoffes précieuses, réduit pour vivre au rôle de courtier courant les boutiques de Madrid, plaçant les articles qu'on veut bien lui confier; le beau-frère du premier peintre du roi d'Espagne, rebuté des patrons, s'accrochant aux garçons de magasin pour connaître les impressions du personnel et surprendre les secrets de la mode, tombé si bas qu'il demande des chemises à

ses anciens associés et quémande une pension de cent livres par mois d'un monsieur de Saint-Laurent, un sien neveu.

Marie-Anne Vanloo, une femme d'affaires qui abandonne Berger, son mari, pour suivre son frère, dont elle tient la bourse; qui aux plaintes de Berger répond par de sages avis et peu de viatique, se contentant de le recommander à la bonté des amis de Lyon pour en faire leur représentant à Madrid; Marie-Anne, qui soigne son frère d'une fluxion de poitrine (1757) selon les règles de l'art et qui pour elle, en fait de remèdes, croit surtout à la patience; la femme de tête qui dans le désarroi que cause le mal subit de Mme Bron, la fille unique de Carle Vanloo, se souvient de la maman Regnel, qui fera tenir à Genève une lettre au grand Tronchin, dans lequel on a placé le suprême espoir; la femme qui veut la fortune et pousse Vanloo plutôt au labeur qui rapporte qu'à l'art qui fait vivre, l'incite à ce voyage d'Angleterre d'où il reviendra désabusé (juin 1765); femme un peu sèche et autoritaire et malgré tout indulgente qui donne une part de tendresse au petit François-Michel.

Ce petit François-Michel qu'en 1756 on met à la diligence avec ses paquets, un petit François-Michel dans les traits duquel on peut constater un singulier air de famille avec les Vanloo; un tout petit que, le 27 avril 1744, une sœur de l'Hôtel-Dieu avait trouvé avec, piqué à ses langes, un billet portant son nom et son âge, deux jours; un tout petit confié le lendemain, avec le corset de toile de l'hôpital, à une nourrice de la campagne, et qu'un beau jour, quand il avait eu deux ans, on avait ramené à Lyon, rue Clermont, chez un agent de change, où il avait quitté sa défroque de pauvre pour des habits d'enfant riche; un enfant trouvé, qui, jeune homme, portait des bas de soie et faisait des dettes chez la marchande de tabac; qui, commis à Lyon, chez un marchand de soieries, rêvait d'art et recevait des mains du cousin Brun Sainte-Catherine un assortiment de couleurs et une palette d'ivoire que lui adressait Vanloo.

Les amis de Lyon, dans l'appartement familial, au second étage de la maison Tolozan, avec vue sur le large Rhône et au delà sur la plaine des Broteaux, où on ira s'ébattre le dimanche : la maman Regnel, vieillie, mais toujours alerte; Rey, un franc Lyonnais à l'accent un peu traînard; Magneval, qui garde le ton chantant de

Pézenas et porte beau quand il endosse son habit de drap d'Elbeuf mordoré, à galons et boutons d'or, avec au côté la petite épée à poignée, garde, sous-garde et coquille d'argent ; les deux jeunes femmes, les sœurs Louise et Madeleine Regnel, tout le petit peuple, onze petits Rey et deux Magneval, petit peuple qui fait silence quand on reçoit les parents d'importance ; le médecin Louis Magneval, agrégé à la faculté de Lyon ; le greffier à la Cour des monnaies, Jean-Nicolas Delhorme ; l'écuyer Benoît Allier d'Hauteroche ; les échevins François Valesque et Pierre Flachon ; le curé de Saint-Denis-de-Bron, Claude Rey ; le président juge général-visiteur des gabelles François Lambert [1] ; petit peuple qui jouera avec les brandebourgs d'Hippolyte Vanloo, le militaire, qui fera fête à François-Michel et au commissaire de la marine Brun Sainte-Catherine, leur montrant les portraits de famille où on reconnaît le faire d'un artiste connu.

Puis des figures plus effacées, le vieux M. Regnel, isolé à Paris, qui prend des habitudes au café et y signe des billets de complaisance, grand étourdi de soixante-six ans qui par distraction adresse aux correspondants de la maison les factures des fournisseurs ; pour qui son gendre Rey, plutôt que de le remmener à Lyon, cherche une pension chez ses amis Roques et une place chez les Clerisseau.

M. Regnel, le fils, soldat des compagnies franches à Tarragone, prisonnier à Barcelone, Jacques Regnel, celui-là peut-être que Marie-Anne appelle l'Américain et qui, à Bordeaux, va brûler les louis comme de la paille.

L'ami Privat, auteur de gouttes de santé dont use Vanloo et d'un sel de Mars dont Mme de Parme s'est trouvée bien.

Puis d'autres encore, les Milanois, chez qui se sont rencontrés les Magneval avec la pauvre Mme Bron ; les Maindestre, un M. de Brye, Mme de Salornay, le P. Gaudin, du collège de la Trinité...

Les années passent, Carle Vanloo meurt et Louis-Michel obtient sa succession comme directeur de l'École royale des élèves protégés (août 1765). Marie-Anne sonne en fanfare le succès de son Vanloo, son succès à elle, qui aura désormais à gouverner une maison de vingt-deux à vingt-quatre personnes.

[1] Cf. Arch. du Rhône, série B, sénéchaussée ; tutelles, inventaires, 21 février, 3 mars 1766 ; 18 avril, 8 mai 1767.

Berger, auteur des soucis et de la gêne, s'agite toujours, écrit des pages et des pages remplies d'observations sur le commerce; au sujet de la concurrence de Tolozan, de l'état des marchandises moins bien présentées que celles qui arrivent de Paris; annonce que la maison fournit des éponges pour la toilette du roi d'Espagne et est chargée de faire confectionner ses castors sur mesures spéciales; parle de ces grands seigneurs qui ont charge de choisir des étoffes; de cette petite duchesse à qui il faut des valets râblés et qui chambre un médecin pour veiller à ses plaisirs; répète les bruits de cour, maladies des grands, deuils et mariages, bruits et scandales de la ville et de la colonie française.

François-Michel s'émancipe lors du carnaval et rêve de se faire comédien.

On annonce un M. Rey de La Morande; c'est le cadet des petits Rey, dont le nom s'est allongé avec la fortune et l'ambition, un petit Rey devenu secrétaire de l'intendant de la Martinique et écrivain de vaisseau.

Les affaires de la maison de commerce se sont étendues, elle possède maintenant une succursale à Cadix sous la raison sociale Rey et Brandembourg. Plus que jamais on peut croire à la fortune.

Mais les événements se précipitent, Rey meurt à Madrid, le 16 décembre 1765, dans les bras de Berger, qui, pour la première fois de sa vie peut-être, écrit une lettre à peu près concise; à un an de là, Magneval le suit, emporté par la maladie, dans la nuit du 19 au 20 janvier 1767.

C'est la ruine de la maison, sur le compte de laquelle des bruits fâcheux ont couru; c'est l'apposition des scellés par les gens du tribunal de la Conservation; c'est le bouleversement de l'appartement familial du quai Saint-Clair par les officiers de la Sénéchaussée; c'est la ruine de Vanloo, qui perd ses réserves, 36,000 livres, et dit ce mot rapporté par Diderot : « J'ai perdu un bon ami. »

Tout cela, du mouvement et de la vie qui ne sont plus que des souvenirs pour l'artiste vieilli, qui, de son rêve de fortune, n'a plus que le 20 pour cent distribué aux créanciers et le reste de ses provisions de pinceaux, de vin de Lamalgue et de Malaga, avec quelque peu de chocolat d'Espagne qu'on réserve pour les amis. Souvenirs que, dans son logement du vieux Louvre, entre Marie-

Anne un peu grondeuse, Anne-Marie-Christine Somis, la gracieuse veuve de Carle, et la petite Berger, sortie du couvent, il évoque le soir en rêvant devant la flamme du foyer, souvenirs qui se précipitent et pétillent avec les étincelles de la bûche qu'il tisonne.

Et de tout cela il nous reste quelques feuillets noircis, un traité d'association, deux lettres de Vanloo, quatorze de Marie-Anne, auxquelles adhèrent quelques fragments de cachets armoriés [1]; des extraits de correspondance commerciale, les chiffres d'un grand livre, documents précieux surtout parce qu'ils permettent d'en retrouver d'autres, mais dont, pour le moment, il faut peut-être simplement conclure que les Vanloo ont séjourné à Lyon, qu'ils s'y sont créé des relations, partant qu'ils ont dû laisser là quelques-unes de leurs œuvres, et qu'à coup sûr ils y ont laissé un portrait vivant... le petit François Michel.

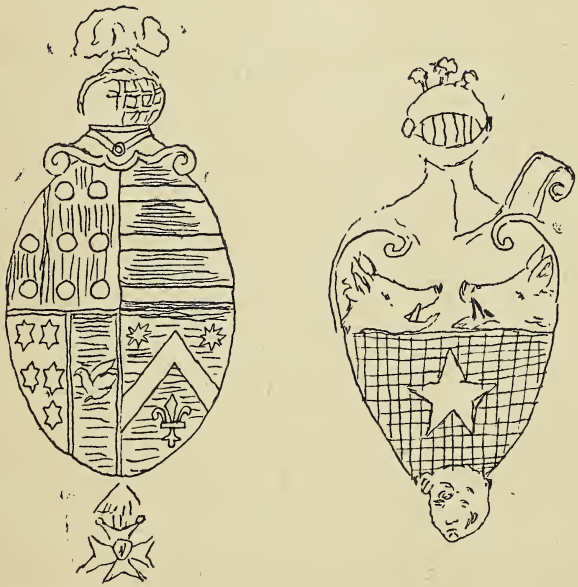

[1] Je devais la reconstitution des cachets de Vanloo à la bonne amitié de M. Albert Sandier, le peintre dijonnais; mais le dessin définitif ayant été égaré on ne trouvera ici qu'un croquis pouvant servir d'indication sommaire.

I

24 juillet-16 août 1745

Au nom de Dieu, Amen.

Nous soussignés sieurs Louis Vanloo, premier peintre de sa Majesté Catholique, résidant à Madrid, Antoine Berger, négotiant aud. lieu, Antoine Rey et Barthélemy Magneval, marchands à Lyon, avons fait la presente société, sous les clauses et conditions suivantes, pour faire à Lyon le commerce de broderies, galanteries et commissions, savoir :

1° Le sieur Louis Vanloo n'entrera dans lad^e société qu'en commandite seulement et ne pourra, en cas qu'il y survint des pertes, perdre plus grande somme que jusqu'à la concurrence de son fond, sans quoy il n'auroit pas fait la présente société, et supposé qu'il luy pretat d'autres sommes, elles luy seront rendües et payées par la société, ensemble les intérests d'icelles tout ainsi comme si elles avoient été prêtées par une tierce personne.

2° Le fonds capital de ladite société sera composé de soixante mille livres qui seront fournis savoir quinse mille livres par le sieur Louis Vanloo en commandite, comme il est dit à l'article cy dessus, pareille somme par le sieur Antoine Berger, lesquelles trante mille livres seront payées au moyen des fonds que lesd. sieurs ont déjà dans la société de Barthélemy Magneval et Cie, et le surplus en deux payements égaux de trois en trois mois à compter du premier aoust prochain, pareille somme de quinze mille livres par le sieur Antoine Rey, payables en payement de Saints prochains et pareille somme enfin par le sieur Barthélemy Magneval, à prendre sur les proffits qui lui reviendront dans la présente société, et, en considération de cette facilité accordée au sieur Magneval, il sera permis auxd. sieurs Vanloo, Berger et Rey de porter en compte courant tous les ans même somme que celle que led. s^r Magneval aura levé de son compte de proffits, pour former son compte de fonds jusques à la concurrence de quinze mille livres, pour le sieur Rey et pareille somme entre les sieurs Vanloo et Berger, pour leur en être payé l'intérest par la société à raison de cinq pour cent par années.

3° La société commencera cejourd'huy et sera pour le terme de six années consécutives, qui finiront à pareil jour de l'année mil sept cent cinquante un.

4° Les sieurs Rey ou Magneval pourront seuls valablement engager la présente société, dont la raison sera : Antoine Rey, Magneval et Compagnie.

5° Les proffits ou pertes qu'il plaira à Dieu nous donner seront répartis entre nous, savoir un tier entre les sieurs Vanloo et Berger, un tier pour le sieur Rey et l'autre tier pour le sieur Magneval.

6° Il sera levé chaque année et passé à proffits et pertes la somme de six mille livres, savoir deux mille livres entre les sieurs Vanloo et Berger, deux mil livres par le sieur Rey, et pareille somme par le sieur Magneval, sans que, pendant les trois premières années, aucun d'eux puisse, sous aucun prétexte, prélever davantage, sauf dans la suitte d'augmenter lesdites levées de mille livres pour chacun dans la forme cy dessus

7° Il sera loüé des magazins et apartements nécessaires pour led. commerce dont le loyer sera porté à proffits et pertes, ainsi que les apointements des commis, filles pour la fabrique, voyages, feu, chandelles et autres frais nécessaires aud. commerce, contre lequel les sieurs Vanloo et Berger ne pourront répéter d'autres frais que deux mille réaux de villons pour les pertes que peuvent leur causer ce qu'ils recevront en veillons pour compte de ladite société ou pour port de lettre.

8° Il sera tenu des livres broüillards, journeaux et grand livre de raison à partie doubles qu'il sera libre aux sieurs Rey et Magneval de tenir eux-mêmes ou de faire tenir par une personne étrangère du goût des associés.

9° La caisse sera tenue alternativement de six en six mois par les sieurs Rey et Magneval et il leur sera fait bon par le commerce chaque année la somme de cent cinquante livres qui seront passées à proffits et pertes entre eux deux pour les indemniser des erreurs qu'ils peuvent faire.

10° Il sera, tous les ans, fait un inventaire, lequel sera envoyé aux sieurs Vanloo et Berger, certifié par les sieurs Rey et Magneval, que lesd. sieurs Vanloo et Berger examineront et renverront signé par chacun d'eux, auquel ils seront tenus de se raporter ou d'y faire leurs objections dans les deux mois après qu'il leur aura été envoyé, contre lequel aucun ne pourra revenir sous quelle raison ni prétexte que ce soit une fois qu'il aura été signé et aprouvé de toutes les parties.

11° Laditte société ne pourra se résoudre avant le tems porté par l'article trois, sous quelle raison que ce soit, à peine de quatre mille livres payables par les contrevenants aux acquiesçants.

12° En cas de mort de quelqu'un des associés, il sera libre à ceux qui resteront de continuer ou de résoudre la présente société en rembourçant aux héritiers du deffunt, en espèces, ce qui luy reviendra, un an après son décès, et ce suivant le dernier inventaire signé.

13° Les parties seront tenües de s'avertir six mois avant le terme de la présente société, soit pour la continuer, soit pour la résoudre, et, en cas de dissolution, les marchandises qui se trouveront en nature à Lyon, les

sieurs Rey et Magneval seront tenus de s'en charger sur le pied du dernier inventaire, pour en payer le montant à la liquidation, dans un an à compter du jour de la séparation; les sieurs Berger et Vanloo seront tenus de se charger également de celles qui seront à Madrid aux mêmes conditions. La liquidation de la présente société sera faite conjointement par les sieurs Rey et Magneval, sans qu'ils puissent prétendre pour cela aucun dédomagement, bien entendu que tous les frais qu'elle ocasionera seront passés à proffits et pertes.

14° Madame Rey sera à la tête de la fabrique et donnera tous ses soins pour la perfection et le goût des ouvrages, moyennant cinq cent livres de gratifications qui seront passés à proffits et pertes.

15° Au cas que, pour le bien du commerce, les associés jugent à propos d'avoir une maison à Paris, les sieurs Rey et Magneval seront tenus d'y aller rester alternativement, et les frais de lad^e maison seront toujours supporté par le commerce.

16° Le sieur Berger, ni à son nom ni à celuy de sa société avec led. sieur Vanloo, ne pourra commettre directement ni indirectement aucun des articles relatifs au commerce de la présente société qu'aux sieurs Rey et Magneval à peine de six mille livres payables par les sieurs Berger et Vanloo aux sieurs Rey et Magneval.

17° Il ne sera fait par les sieurs Rey, Magneval et Ce d'autres envois en commissions que celles que leur procureront les s^rs Berger et Cie ou qui leur seront venües par leur canal, et soit en étoffes ou autres articles ce ne sera autant qu'il sera possible que pour comptant. Il sera libre auxd. s^rs Rey et Magneval de se prévaloir sur leur commettants ou de remettre leurs traittes aux s^rs Ant^e Berger et Comp^e, tirer ensuite le montant desd. traittes, sur lesd. sieurs, à soixante ou quatre vint dix jours de datte, ou sur d'autres places, qui leur seront indiquées par lesd. sieurs Berger et Ce. Bien attendû que tout ce qui pourroit arriver à raison desd. traittes faites par les sieurs Rey et Magneval, sur les lieux à eux indiqués par lesd. s^rs Berger et Cie, sera aux périls et risques des sieur Berger et Vanloo; à l'égard des autres envois faits à forfaits, lesd. s^rs Rey et Magneval s'en prévaudront de la même façon.

18° Les envois à terme ne seront faits que pour six mois à compter du jour de l'expédition, et ce ne sera que sous la garantie des sieurs Berger et Vanloo, qui seront responsables des débiteurs quant aux échéances et quant à leur solvabilité ; lesd. s^rs Rey et Magneval à l'échéance desd. envois se prévaudront de leur montant, moitié à soixante et moitié à quatre vint dix jours de datte, sur les s^rs Berger et Ce, qui seront tenus d'acquiter leurs traittes moyennant les lettres de changes qu'ils leur enverront sur les débiteurs de la société, sans pouvoir répéter aucun inté-

rest pour le retard ou avance de leur argent et seront responsables à la société, en leur seul et privé nom, desd. débiteurs tant les sieurs Louis Vanloo qu'Ant^e Berger, sans qu'à cet égard il puisse se prévaloir de la qualité de commandataire, et en considération de ladite garantie, il sera fait bon par lesd. s^rs Rey et Magneval en leur particulier de quatre pour cent auxd. s^rs Berger et Vanloo sur tous les ouvrages de mode et broderies qui seront fabriqués par Rey et Magneval, et de deux pour cent sur tous les autres articles, à l'exception des rubans, galons reiseaux et autres dorures, sur lesquels articles, attendu le peu de proffit qu'ils donnent, et que d'ailleurs les commissions en seront faites pour comptant, lesd. s^rs Berger et Vanloo n'auront point de provision, le produit desd. provisions sera porté après le payement de chaque partie dans un compte particulier des sieurs Vanloo et Berger, et au débit de compte de proffits des s^rs Rey et Magneval. Il sera libre aux s^rs Vanloo et Berger de se faire payer desd. provisions ou d'en former un compte courant dont la société leur payera l'intérest à raison de cinq pour cent. Bien entendu que sur les affaires à provision il ne sera accordé aux sieurs Vanloo et Berger ni quatre ni deux pour cent, et qu'ils ne seront garent, et ne répondront que des sommes sur lesquelles ils auront la provision de deux ou quatre pour cent, laquelle provision sera seulement sur les envois faits à Madrid ou autres villes d'Espagne, supposé qu'il nous y procurent des commissions dont ils nous soient garents.

19° En cas de difficulté de la part des sieurs Berger et Vanloo, ou des s^rs Rey et Magneval ils seront tenus de nommer deux bons négotiants de Lyon avec pouvoir d'en nommer un troisième, s'ils étoient d'avis différent, à la décision desquels toutes parties promettent de s'en raporter et se soumettre comme si c'étoit un arrest de parlement de Paris, à peine de quatre mille livres payables par les opposants aux acquiesçants.

20° Les sieurs Rey et Magneval feront à Lyon et à Paris les commissions particulières des sieurs Vanloo et Berger, hors du ressort de leur commerce moyennant quatre pour cent de provision, à la réserve des galons et dorures sur lesquels ils ne prendront que deux pour cent et desquels les dits s^rs Berger et Cie ne pourront donner commission à ces conditions que pour leur usage ou pour des envois qu'ils feront pour leur compte ou en participation à Cadix ou ailleurs.

21° Les sieurs Berger et Vanloo resteront responsables aux sieurs Rey et Magneval de tous les envois qu'ils feront aux sieurs Berger et Cie. Ce qui sera acheté comptant les sieurs Rey et Magueval s'en prévaudront en envoyant la facture, ce qui sera pour terme ils s'en prévaudront à l'échéance.

22° Les sieurs Rey et Magneval ne feront aucunes affaires de banque et

n'accepteront pour personne à peine de répondre eu seuls des événements.

23° Afin que le Seigneur bénisse la présente société il sera tous les ans passé à proffits et pertes la somme de cent livres qui seront distribuées par les s^rs Rey et Magneval aux pauvres.

Les associés ont promis d'observer tous les articles cy dessus de la présente société à peine de tous dépends, dommages et intérests, et sous toutes les peines y portées. Fait triple à Lyon le vint quatre juillet mille sept cent quarante cinq et ratifié à Madrid par les sieurs Vanloo et Berger le seize aoust mil sept cent quarante cinq.

Louis Van-loo Ant. Berger

B Magneval

Ant. Rey.

Je soussignée Marie-Anne Vanloo, épouse de sieur Ant^e Berger, procédant de son autorité, ayant lû la présente société et tous les articles d'icelle au nombre de vint trois, les aprouve, les ratifie et en fais mon propre engagement comme toutes les parties en tout leur contenu. A Madrid le seize aoust mil sept cent quarante cinq.

marie anne vanloo Berger

Ant. Berger

(Arch. du Rhône. Papiers Rey-Magneval.)

II

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Comp, nég*
à Lyon.*

Challiot, le 6 auous 1753.

J'ai reçu, mon cher Magneval, selle que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire avec le conte de se que j'ay pris depuis mon dépar de Madrid, ce qui et for bien ; je vous le renvois comme vous me le marqué pour y réglé les intéré[1]. Je suis charmé que vous juisier d'une bonne senté de même que la chère épouze et la chère mament et tout sé dames et le cher Ray, que je vous prie de bien embracé pour mois.

Avis [de] se coup si fatal, mon cher Magneval, vien d'arivé que le pauvre Berger à suspandu sé payement; je ne vous en marqueré rien de particulier n'an ayent pas la force, don il vous en aura fait, par tout ce qu'il l'ia de plus hurus den se malerus acsident ; ce après qu'il a été aubligé de suspendre ses payement, c'é que l'on l'i a promis de (*sic*) la B (?) auret tougour lieus, Dieus le veulie. A Dieu, mon cher ami, emein mois tougour, et suis pour la vie tout à vous, Monsieur et cher ami,

Votre très humble et très obéisent serviteur

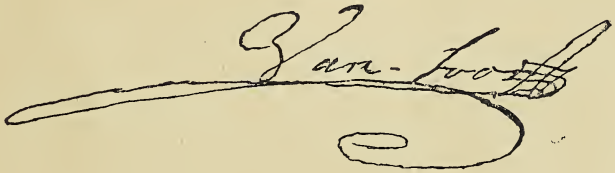

Resevés mille amitiés de l'ami et de ma seur qui enbrace tout sé dame. La pauvre chère fame vien de recevoir le coup le plus fatal du monde.

Je vous suis aubligé des painsau et suis mortifiés de toute la paine que je vous es donné. [Van Loo.]

Mon frère vous remet les billet que vous luy demander pour que vous luy en envoyer un du restant de ce que vous luy devez et des interrez.

Le malheur qui vient de m'arriver, mes chers amis, ne vous aura pas surpriz et quoyque par tout ce que vous m'en aviez dit, j'avois lieu de m'i attendre, ce coup m'accable et je ne puis le soutenir sans une grâce particulière de Dieu. Je souhaite bien ardament que vous n'y soyez point

[1] *A la suite deux tiers de ligne biffés où on peut lire :* comme vous me le marqué.

compriz et que cette malheureuse affaire ne porte point de préjudice aux votres ny de dificulté à votre payement.

Je ne répondrez point à vos dernières lettres, je n'en ay pas la force, continuez moy, je vous prie, votre amittiez, je vous la demande à tous et soyez asurés que la miene ne finira qu'avec la vie de votre malheureuse amie. BERGER.

Je vien den le momant de resevoir le broce que Mr Renelle[1] a eus la bonté de m'anvoyé, mé, je vous prie, mon cher ami, lor que vous oré aucasiont de voir Mlle[2] de lui dire que je ne lui avés pas demandé des painsau à poil noir et elle m'en a anvoyé 14 douzène, mè bien toute petite broce en plume. Pardon, mon cher ami, de toute la paine que je vous et donné. [VAN LOO.]

(Original. — Arch. du Rhône. Papiers Rey-Magneval.)

III

A Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

Paris,.. octobre 1753.

Je vous prie, monsieur et cher ami, de remettre cette lettre à son adresse et d'avoir la complaisance de remetre de mesme toutes celles que je vous enverrois pour ce cher ami de qui je vous prie de me donner des nouvelles; je crains que la diligence ne l'aye beaucoup fatigué et nous sommes impatiens de recevoir des nouvelles de sa santé.

M. Barraly vous a expédiéz une Bible pour nous l'envoyer; si elle n'est pas partie de Lyon, je vous prie de la remettre à notre bon ami.

Berger m'asure encore par ce courier qu'il payera M. de Brye en entier dans cette année; je vous prie de le luy dire et de luy faire ainsi qu'à madame mes complimens; des amitiés sans fin et sans nombre à toutes vos dames et ditte moy, si vous le pouvez, combien de besai madame Rey aura donné à l'ami, je suis persuadez que vous aurers eue tous un vray plaisir de le revoir et que je n'ay pas besoin de vous recommander de luy rendre tous les services qui dépendront de vous.

J'ay l'honneur d'estre avec les sentimens de la plus sincère amittié, Monsieur, vottre très humble obéissante servante,

VANLOO BERGER.

[1] Philippe Regnel, ancien tireur d'or, beau-père de Rey et Magneval, installé à Paris.

[2] Probablement Mlle Regnel de Lyon, dont il est question plus loin.

IV

A mi senora d^a Clara Antonia Romera para intregar a d^n Bortolome Magneval, à Madrid.

Vous oré résont, monsieur et cher ami, de m'acuser de paresse depuis le 12 novembre que j'ay reçu votre chère lettre que je suis charmé que vous soyé arivé en parfaite santé, je prie Dieu quil vous la conserve; la notre et parfaite de même que selle de ma seur qui vous fait mille complimint, de même que sa petite qui et au couvent depuis plus d'un mois for contente et si porte à mervelie, grace à Dieus.

Vous avés résont de dire de (*sic*) Berger auret fort bien fait de demandé 3 ou 4 anées tout de suite que d'aitre aubligé de demendé quelque prolongationt, set ce qui me faché; me le mal et fait, et se qui m'inquiète set que sa B. ne se finit pas quois quil écrit tous les courier quelle aura lieus. Dieux le veulie, je le soite autent que luis et vous, cher ami, comme je set que vous vous interesé à ce qui nous regarde.

Je vous suis aubligé des catre milles réau de velion que M. Sel vous a remis pour mois et je vous prie de le remersier pour mois et lui témoigné combien je suis sensible à la perte de sa fame et que si l'ami Galbes luis remetet quelque chose de se qu'il me doit comme il m'a marqué dernièrement je lui seret aubligé de le resevoir et même de lui tenir un peus la main; je vous seré aubligé ausi de dire à M. Sel qu'il me face le plaisir de me dire si je ne lui et pas lissé (*sic*) avec mes papiés une liccence de Mme Catelle de Versallie que M. Pasera fit faire, au si elle n'et pas entre lé main de M. l'abé de Forchement, à qui je vous prie de faire mille complimens de ma par. Comme j'ay reçu une lettre du fils de sete dame pour lui remetre, je vous prie quil m'an donne des nouvelle pour lui en rendre conte. Pardon, monsieur et cher ami, de toute les paine que je vous donne; resevés les veus que je fait pour vous au comencement de sete nouvelle anée de même que madame votre chère épouse et toute la chère famille que j'anbrace mille fois, et suis avec l'amitiés la plus sincère, Monsieur et cher ami, votre très humble et très cbéisent serviteur.

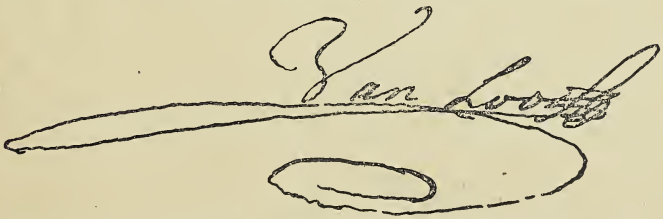

Je vous prie mille amités à tous ses mesieurs et dames.

De Paris, le 25 décembre 1753[1].

[1] *En tête :* Répondu le 11 février 1754.

V

A messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

J'ay reçus, monsieur et cher ami votre lettre du 29 du passé, je vous remercie de la complaisance que voue avez eue de cometre le chocolat que je vous ay demandé, comme aussi celle que vous voulez bien avoir de nous expédier notre vin de Lamalgue lorsqu'il vous sera parvenus et de tous ce que vous avez la bontés de nous dire d'obligeant à cet égard; je vous offre en revange tous ce qui peut dépendre de moy, je saisirer toujours avec empressement toutes les ocations qui pourrons vous convaincre de mon amittié et à toutes vos dames que j'embrasse de tous mon ceur et votre nombreux peuple.

Mon frère vous prie d'avoir la bontés de remettre pour son compte à M. Barraly, marchand de soye à Aix en Provence 155 l., 1 s., 1 d., en petites lettres à cours jours sur sa ville ou sur Marseille. M. Tolosant[1] pourra je pence vous la céder sur MM. Berrages et Compagnie d'Aix; il vous prie ausi de luy donner quelques nouvelles de la liquidation de la société, n'en ayant point entendu parler depuis longtems, il souhaitte ardament, comme vous pouvez le pencer, la rentrée de ces fond dont il a grand besoin; il vous fais mille compliment d'amittié et à toutes vos dames. Je félicitte la maman Regnel[2] d'estre débarrassée de son rhumatisme à la teste, tant quelle aura l'ami[3] pour médecin ses maux ne seront pas long, ces remèdes sont souverain et imancable, faitte luy mille complimens de ma part lorsque vous le verrez il doit avoir cruelement froid dans sa solitude s'il fait à Lyon le mesme temps qu'ici où nous gelons et depuis longtems ont n'y a vue tant de nêge.

Continuez moy votre amittiez et soyez asurer que la miène vous est entièrement dévouée. Cet avec ces sentimens que je suis pour la vie, monsieur et cher ami, votre très humble obéissante servante.

Veuve Berger

[1] Antoine Tolozan, père de Louis Tolozan de Montfort, qui devint prévôt des marchands en 1785.

[2] Belle-mère de Rey et de Magneval.

Privat, dont il est question ci-après.

M. Lembert[1] est arrivez depuis quelques jours. J'enveré chez lui pour scavoir de ces nouvelles et le prier de me remetre mon corps, je vous remercie de me l'avoir envoyer.

Paris, 9 février 1754.

(*Extrait* [2].)

Du 11 mars 1754.

Je vous prie aussi de dire à M. votre frère que j'ay l'honneur de saluer que la liquidation n'est point aussi avancée que nous aurions lieu de l'espérer, à cause de la triste situation des affaires en Espagne et aux Indes. Nous n'avons reçu aucuns retours de Lima, où nous avons environ 40 mille livres. Campos de 60 qu'il devoit en reste encore 20 mille. Il reste encore dû 20 mille de l'affaire de Joannis. Nous avons encore pour plus de 25 m. l. au Mexique par le canal de Benoît, sans compter les débiteurs à rentrer et les marchandises en nature ez ses mains; un débiteur à Valence qui devoit 14,000 l. en reste encore 8 environ; un homme de Bayonne encore 3,000 l., par ce détail vous pouvés voir que, bien loin d'y avoir des répartitions à faire, notre liquidation doit encore. Je ne puis vous dire précisément combien parce qu'il y a des écritures à raporter; mais dans un mois nous en donnerons à M. Vanloo un état exact attendant pour cela M. Magneval qui doit arriver, environ le 20 courant; mais ce qui nous tranquillise, nous fait prendre ces longueurs en patience et remercier le Seigneur, c'est de n'avoir souffert aucune perte dans le grand nombre de nos débiteurs, l'année derniére qui a été si fatale à tant de maison, et si malheureuse pour l'Espagne dont les récoltes surtout en grains avoient totalement manquées; avec le tems nous avons tout lieu d'espérer que tout viendra à bien. Dez que les rentrées auront soldés tous les créanciers de ces anciennes affaires, nous en donnerons exactement avis à M. Vanloo et luy demanderons ses ordres pour luy faire remise à mesure que les fonds rentreront ou les luy porter dans son compte de dépôt de notre nouvelle société. J'espère que cela ne passera pas cette année. Vous devés bien penser que nous n'épargnons ni soins ni peines, ni ceux de nos amis pour accélérer les recouvrements, et nous aurons autant de plaisir de commencer de faire joüir M. votre frère des rentrées qu'il en pourra avoir luy même.

[1] Vraisemblablement François Lambert, juge généra visiteur des Gabelles.
[2] Réponse de Rey Magneval copiée à la suite de la lettre précédente.

VI

A messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

Paris, 13 septembre 1756.

Monsieur Magneval,

J'ai reçue, Monsieur, la lettre que vous m'avez fais l'honneur de m'écrire le 7 de ce mois, j'aprend avec un plaisir infini votre heureux retour à Lyon en bonne santez, je souhaitte que vous vous y reposiez longtems car vous devez estre ennuyé de voyager en Espagne, je suis extrèmement sensible au bon souvenir de Madame Magnèval que j'embrasse de tous mon cuer de mesme que la chère maman Regnel, Madame et M. Rey et tous le petis peuple Mademoiselle Regnel, vous ne me parlez point de Madame Maindestre; est vous toujours brouillés? j'en serois fachée. Ma fille vous remercie tous de l'honneur de votre souvenir et vous assure de ces respect.

Nous vous sommes obligez de vouloir bien passer sur le compte de mon frère le remboursement du chocolat que M. Saubaigné prendra sur votre maison, je souhaiterois bien comme vous que la liquidation de vos anciennes affaires non seulement alle plus vitte mais qu'elle fut faitte. Ce retard nous fais bien regretter l'Espagne; s'il avoit pu le prévoir, certainement il ne l'eut pas quitté comme il a fait. Je suis persuadée que pendant le séjour que vous y avez fait vous n'avez rien oublié pour accélérer ces affaires dont mon frère est très impatient de voir la fin; il vous prie toujours d'y porter tous vos soins et de les terminer le plus tost que faire ce pourra. A l'égard des retour que vous attendez du Mexique qui peuvent aller à 8 à 9000 l., comme vous ne regardez pas le risque comme bien grand et que d'ailleur les ventes sont si mauvaises il est fort d'avis de ne point le faire asurer et de courir les risques, d'autant mieux qu'il paroit que cet ausi le votre, d'ailleurs messieurs vous y este interressé comme luy, faitte dont ce que vous jugerés à propos et je pence que ce sera de ne point le faire asurer, c'est fort le sentimens de mon frère qui vous asure tous de ces devoirs bien humble.

J'espérois que vous m'auriez donnée des nouvelles positive des affaires de mon mary, mais vous me ditte bien plus ce qu'il doit faire que ce qu'il fait et à cela je n'aprend rien, je compte, il est vrais, l'aller joindre et j'en suis, je vous avoue, trés empressée; je souhaitte pouvoir l'aider et luy estre utille. Je népargnerois certainement pas ma peine. A l'égard de son frère je ne crois pas qu'il fasse le voyage, du moins n'y a-t-il pas d'aparence, c'est ce que j'ay mandé à mon mary.

Nos complimens, je vous prie, à l'ami Privat; je souhaitte, comme vous, que la vente de son sel reprène vigeur; j'en aprendrez la nouvelle avec bien du plaisir.

Je vous demande toujours la continuation de votre amittié et vous prie d'estre persuadés qu'on ne peut rien adjoutter à celle que j'ay pour vous et avec laquelle j'ay l'honneur d'estre, Monsieur, votre très humble obéissante servante.

VANLOO BERGER.

VII

A messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

Messieurs,

Mon frére c'est trouvé avoir besoin de trois cent livres, il n'a pa cruz devoir aller ailleur que chez M. Regnel, persuadé que vous ne luy aviez pas oté le crédit qu'il avoit cy devant sur luy, et d'ailleur n'étant pas, Dieu merci, dans le cas d'en faire souvent usage. M. Regnel a eue la bontez de luy compter ce matin cette sommes de trois cent livres que vous aureis aussi la bontez de passer sur son compte, c'est ce que mon frère me charge de vous dire et vous demander de sa part que si par hazard il avoit besoin de quelques argents dans la suitte s'il pourrois le demander à M. Regnel, et si vous voudriez Messieurs le passer sur son compte, il me charge en susse de vous faire mille complimens d'amittié et asure toutes vos dames de ces respecz; pour moy je suis plus famillière, je vous embrasse tous du meilleur de mon cœur, les grand comme les petis, et je vous souhaitte à tous autant de bonneur que de santez; à notre particulier nous n'avons pas toujours joüis de l'un et de l'autre, mon frére a eue encore une fluxion de poitrine pareille à celle qu'il a eue à Lyon et dont il a été guérit de la mesme façons et mesme avec moins de convalesence; depuis il est encore enrhumé, mais pas au point de l'empêcher d'aller à ces afaires, et, à sa vilaine toux près, il se porte à merveille. Pour moy, j'en ay une qui ne me quitte point depuis 4 mois; j'i ay fais par pure obéissance et non par confiance beaucoup de remèdes et j'en suis actuelement à la patience dont je me trouve fort bien.

J'ay n'ay point oublier la commission que M. Magneval m'a donner d'écrire à mon mary au sujet de M. Labar; je n'entre point dans le détail de qui a tord ou raison, il m'a promis de faire ce qu'il pourrois et d'avoir égard à ma solicitation, autant que cela dépendra de luy, car je juge avec plaisir par ce qu'il m'a écrit quil n'est point charger de ces encienes affaires; s'il m'écrit quelques chose à ce sujet je vous en ferrois part.

Je compte que vous aureis eue la bontez, comme je vous en ay prié de remetre à M. Dagerieu, père, à Marseille, le produit que vous aveiz de l'eau pour la brûlure et m'envoyer par la première comodité le restant des bouteilles que vous avez en nature. M. Lavergne est venuz ce matin me voir, je suis désespérée de ne m'être pas trouvée au logis ; si je scavois son adresse j'enverrois chez luy mais je ne la sçais pas, et trouver quelqu'un à Paris c'est la mer à boire; il a promis de revenir, s'il ne me tenois pas parole je ne luy pardonnerois pas; je me propose de le recevoir de mon mieux et de luy prouver le cas que je fais de ceux qui vous aime.

Recevez les respect de ma fille et les asurance réitérée du sincére attachement avec lequel j'ay l'honneur d'estre, Messieurs, votre très humble obéissante servante.

VANLOO BERGER.

Paris, le 20 avril 1757.

Comment ce porte M. Privat; le sel va-t-il son train, j'ay apris avec une singulière satisfaction le bien quil a fait à Madame de Parme, je voudrois de tous mon cœur qu'il fut connut à Paris et qu'il s'en vendit beaucoup; faitte luy, je vous prie, mille complimens de ma part et de celle de mon frère.

VIII

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lion.

Paris, 5 janvier 1761.

Messieurs,

Je ne puis assez vous remercier des bontés que vous avez eue pour mon frère Hipolite à son passage à Lyon, je ne puis assez vous en témoigner ma recconnoissance et celle de mon frère ainsi qu'à vos dames que je vous prie d'asurer de nos ôbéissances; nous leurs souhaitons comme à vous une année des plus heureuse; que Dieu veuille vous y combler de ces bénédiction les plus particulière. Si les vœux que nous faisons pour vous et pour tous ce qui vous interresses [se réalisaient] vous n'auriez sûrement rien à désirer, permettez que Rosalie[1] se joingne à nous. Nous vous demandons la continuation de votre amittié et nous vous prions d'estre

[1] Probablement Marie-Rosalie Vanloo, fille de Carle, dont l'état désespéré est signalé dans la lettre suivante du 3 janvier 1762.

persuader que la notre vous est entièrement dévouée. Cet avec ces sentimens que je suis pour la vie, messieurs, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

Je vous prie de vouloir bien rendre cette lettre à Mademoiselle de Nobere (?)

IX

Paris, 3 janvier 1762.

Messieurs,

Nous sommes dans la plus grande afflictions de l'état où est notre chére cousine Bron, fille de M. Carle Vanloo que vous aviés peut être vue chez M. Milanois, elle est à toutes extremitez d'une suitte de couche dont le lait c'est jetté sur les poulmons et on la regarde comme puelmonique et sans resource, cependant le père et la mère qui ont une entière confiance en Monsieur Tronchin, luy font par la lettre cy jointe un détail circonstancié de la maladie de leurs chère fille et attendent avec grande impatience qu'il veuille bien leurs donner son avis et pour en avoir une plus prompte réponce je m'adresse à vous, Messieurs, pour que la chère maman Regnel que j'embrasse de toutes mon âme ce donne la peine de remettre cette lettre à M. Tronchin, son parens et votre voisin, avec instantes prières de sa part de faire tenir cette lettre à Genève et de recommander bien vivement notre chère malade. Je ne puis vous exprimer combien toutes la famille et mesme tous Paris s'i interresse. Je compte assez sur vos bontez pour nous en ôbtenir une prompte réponce ; la chère maman Regnel ferra cette commission et recommandera ma malade avec tous le zelle dont je la connois capable pour ces amies ; permettez qu'elle trouve ici ainsi que toutes vos dames et vous Messieurs les vœux que mon frére et moy et ma fille faisons pour vous dans cette nouvelle année que vous nous souhaitons d s plus heureuses. Si le Seigneur daigne les exauser vous n'auriés sertenement rien a désirer et vous jouïrés de tous le bonneur que vous méritez et tous ce qui vous apartient que nous embrassons bien tendrement. Nous vous demandons la continuation de votre amittié et nous vous prions d'estre bien persuadés que nous ne pouvons rien adjouter à celle que nous vous avons vouée pour la vie et avec laquelle j'ay l'honneur d'estre avec tous, l'attachement posible, Messieurs, votre très humble et trés obéissante servante.

VANLOO BERGER.

X

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

Paris, le 5 décembre 1764.

Messieurs,

Je reçois dans le moment votre lettre du 30 du passé, inclus votre promesse payable au premier juin prochain de l. 18579, et je vous renvoye celle cy joint celle de l. 19481,18; sans avoir fais de calcul, je voyes que vous vous estiez trompés à votre désavantage; cet herreur est rangée et par premier courier j'en donnerai avis à mon frére et, à sa réponce, je vous remetrai son reçus des dernières 10,000 l. à compte de la liquidation et je luy manderai que tous les comptes de Michel, c'est-à-dire le premier et le segond sont déduit et qu'il a en tous jusqu'à présent de fond dans votre maison 29079 l., y compris les interrez, partis payable au premier juin 1765 et partie au mois de janvier 1766; car vous scavés que ny luy ny mois nous n'entrons point dans des détails de compte et que nous nous en raportons entièrement à vous; je ne parlerois pas encore à mon frère des pertes que vous croyez avoir faittes pour la liquidations tant avec le sieur Dubois qu'à Valence; quand le mal sera fait, il sera assez temps pour qu'il le sache, j'éloigne toujours tant que je peut tous ce qui peut luy faire de la peine et je voudrois n'avoir jamais que de bonnes nouvelles à luy annoncer; vous l'aimés assés pour estre sûre que vous faitte les mesme souhais.

Je n'ai plus revu M. Regnel le fils, je ne scais ce qu'il devient et où il en est de ses affaires, je luy souhaite de l'ordre et de l'économie, mais cela fais deux terribles articles pour luy.

C'est parce que je connois vos sentimens d'amittié pour moy et pour tous ce qui m'intérresse, que je vous ay parlé de mon mary, vous verrés par vous mesme quand l'un de vous sera à Madrid; si ses soins et vos affaires vous permettent de faire mieux pour luy, je le souhaitte, je vous l'avoüe, bien ardament et, comme j'ay eue l'honneur de vous le dire, mon embition se borne pour luy à luy scavoir de quoy vivre honestement; à l'égard de son neuveu, il doit l'oblier, comme celuy cy a oublié qu'il a un oncle à Madrid à qui il a fait beaucoup de promesses sans envie d'en tenir une, il ne luy a pas mesme écrit une seule lettre; ce qui ne m'étonne pas. M. Rey scais que j'avois mis toutes ses ôffres a leurs juste valeurs. Pour moy, je ne le vois plus; il ne m'a pas mesme rendue ma visitte du

jour de l'an dernier, et vous pencés bien que je ne suis plus tentée de luy en faire. Recevez les complimens de ma fille et pour vos dames que j'embrasse de tous mon cœur.

J'ai l'honneur d'estre avec les sentimens de la plus vive amittié, Messieurs, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

J'ai écris à Michel, je suis bien enchantée qu'on soye content de luy, ce qui fais grand plaisir à mon frére, ayez la bonté de luy donner 12 l. aux étrennes, et mesme somme à l'ami Privat d'un flacon de goute que j'ai vendu depuis longtems et de luy faire nos complimens.

XI

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon[1].

Je vous remét cy joint, Monsieur et cher ami, une lettre pour Michel que je vous prie de luy rendre après en avoir fais lecture. J'apprend par notre ami Rey que son fabriquant est content de ses dispositions, point du tout de son activités; il serois très facheux pour Michel et pour nous qu'il ne le contenta pas au point d'en obtenir des apointemens à la fin de son temps et je vous prie de vouloir bien luy en faire sentir les conséquences. Je me flatte qu'il y fera attention et qu'il se metra à mesme qu'on me donne de meilleures nouvelles; je vous prie de vouloir bien avoir la complaisance de vous en informer à son fabriquant et s'il est content de luy et qu'il aye réelement besoin d'un habit d'hivert qu'il me demande, de luy en faire faire un de draps veste et c[ulotte], boutons et jarretières d'or et rien plus, et luy donner 12 l. pour ses étrennes; mais, si on n'est pas content, rien de tous cela; ce que je laisse entièrement à votre disposition et de faire pour luy comme votre propre fils, mon frère et moy nous vous en aurons une ôbligation infinie.

J'apprend par la lettre de M. Rey son départ pour Madrid, Berger désirois l'un de vous deux depuis longtemps; je souhaitte bien ardament son heureuse arrivée et pour le bien de vos affaires et celles de mon mary dont vous scavés qu'il a grand besoins. M. Rey pourra vous rendre comptes des soins qu'il ce donne et vous estes l'un et l'autre trop raisonnables et trop de nos amis pour ne pas faire pour luy ce que vous pourriés, je le

[1] *En tête :* Répondu le 5 janvier 1765.

recommande à votre amittié ; je n'écrirai point encore à M. Rey, n'ayant rien de particulier à luy mander. Je prie la maman Rey que j'embrasse de tous mon cœur de vouloir bien luy faire mes complimens et ceux de ma fille et de recevoir les notre ainsi que madame Magneval et toutes vos dames et vos charmantes familles. Dans quelques jours je compte recevoir la recconnoissances de mon frère pour les 10,000 l. rentrée de la liquidation, que je vous remetrai dans le temps.

Je vous prie de m'envoyer le certificat de vie de François-Michel, sitôt que vous le poureis ; pardon de toutes les peines que je vous donne.

Ditte, je vous prie, à la maman Rey que M. Brun Sainte-Catherine a dû écrire pour recomander mon petit ami Rey, son fils, et qu'il n'y a rien qu'il ne fasse pour luy donner des preuves de son zelle et de son attachement et de sa recconnoissance de toutes les politesses qu'il a reçus chez elle ; il vient d'estre nomé commisaire et doit partir aincessament pour Brest pour y établir dans cet arcenal son projet des cordages, et de là vraysemblablement il aura ordre d'en aller faire autant à Rochefort. J'ay l'honneur d'estre avec les sentimens de la plus vive amittié, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

Paris, 17 décembre 1764.

XII

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon[1].

Nous n'avons plus rien à dire, Monsieur et cher ami, sur vos billié, tout est en règle et nous voilà d'accord. Je vous remez cy joint la reconnoissance de mon frère des 10,000 livres des fonds rentrés à compte de votre enciene sociétez, je ne doute pas de votre attention et de votre exactitude pour accélérer la fin de cette affaire et je vous demande au nom de mon frère de vouloir bien y continuer vos soins ; il me charge de vous faire et à toutes vos dames ses plus tendres complimens, sa santés continue d'estre parfaitte et c'est un grand bien pour lequel tous ses amis on trambler. Le Parlement n'a deu rentrer qu'aujourd'hui, nous verrons ce que le retour de tous le monde en ville procurera ; jusqu'à présent il n'a rien eue affaire, et l'hivert se passe de mesme son séjour dans ce païs là ne sera pas encore bien long, tous ce mois cy et le prochain nous en

[1] *En tête :* Répondu le 18 janvier 1765.

aprendra le résultat. Par ce que je vous mande vous devés voir que mon voyage dans ce païs là est des plus incertain ; si j'apprend quelques choses de plus heureux je ne manquerai pas de vous en faire par, sçachant trop l'intérrez que vous prenés à ce qui nous regarde.

Je n'ay plus revu votre amériquain, si l'ami Rey le voie à Bordeaux il vous dira qu'il l'aura trouvés brillant comme un soleil et, dans un païs où on y joue les louis comme la paille, il a remonter sa garderobe et celle de sa femme ce qui luy a beaucoup coutter et je crains bien, comme je luy ai dit à luy mesme, que sa prétendue n'aye fait une grande sotisse dont il luy donnera tous le temps de ce repentir d'estre venue en Europe avec luy ; il m'a fais les plus belles promesses du monde, mais il sçait comme j'i compte, aussi m'en a-t-il donné la preuve en ne venant plus me voir ; il est ausi aimable, ausi sémilliane qu'il a toujours été et je crains bien avec vous que la petite fortune qu'il vient de faire ne soye pas de longue durée, Dieu veuille, pour son bien et celuy de sa créole, que nous nous trompions tous deux.

Je n'ay jamais fais grand fond sur les promesses de M. de Saint-Laurent, et mesme, à vous parler vray, je n'y est jamais comptés du tout, il ne sçais rien refuser ny rien effectuer. Berger a été assez bon pour beaucoup espérer de ses promesse sans que j'ay pu le dissuader, mais le temps le luy a prouvé : il n'a jamais mesme pû avoir une seule réponse à ses lettres. Cela n'est pas ôbligeant, j'en conviens, mais c'est le monde. Si j'avois 100 mille l. de rentes je ne doute point qu'il ne se fit honneur de m'apartenir, mais, bon Dieu, à quoy une femme comme moy est elle bonne? je ne sçais pas seulement me fâcher des visites qu'il ne me rend pas, je le suis seulement un peu des fausses espérances quil a donnée à mon mary, et si je l'avois crus, il l'auroit fait revenir a Paris pour en charger mon frère, qui en a bien assez de moy et de ma fille et de bien d'autres choses qui luy sont indispensables. Je vous parle, comme vous voyez, à cœur ouvert sur le compte de M. de Saint-Laurent, persuadée que cela n'yra pas plus loing.

C'est sur votre amittié et celle de l'ami Rey sur laquelle je compte beaucoup pour adoucir le triste sort de mon mary et je ne doute nulement que si vous le pouvés vous ne le faissiez avec autant de plaisir que j'en aurai à l'apprendre, et je me flatte que Berger de son costés ne négligera rien de ce qui pourra contribuer à vos interrés et ce sera pour moy une satisfaction de sçavoir que mon pauvre Berger peut vivre honestement. Je croirés insulter à l'amittié que vous avez toujours eue pour moy si je vous faissois de nouvelles instances à ce sujet.

Je suis bien anchantée du bon effet qu'a produit ma lettre à Michel, je sens qu'il a besoin d'estre soutenu par des représentations, elles ne luy

manqueront pas de ma part, faitte moi l'amittier de vous informer souvent de M. Molinot, à qui je vous prie de faire nos complimens, du travail de Michel, et lorsque vos grandes ocupations vous le permettrons de m'en randre compte, et j'écrirai à Michel en conséquence, soye pour animer son zelle ou pour le réveiller de sa nonchalance dans laquelle il retombe souvent, ditte luy, je vous prie, en luy faisant nos complimens que j'ai reçeu toutes ses lettres et celle pour M. Vanloo; son nom est François Michel, né à Lyon, battissé le 27 avril 1744 âgé de deux jours; il n'y a aucune qualitée sur son contract, vous m'obligerés sitost que vous le pourrai de m'envoyer son certificat de vie.

J'avois apris la grocesse de Madame de Solornay[1] et j'apprend par vous et avec un plaisir extrême son heureux acouchement et je n'aurois rien eue à désirer si seut été un garçon; si vous en avés l'ocation faitte luy en faire, je vous prie, mon compliment bien sincère; je l'aime et l'aimerai toujours du meilleur de mon cœur et son bonneur m'interresse au delà de toutes exprétions. Je sens parfaitement combien l'absence de l'ami Rey doit augmenter vos ôcupations, aussi n'aurai-je pas l'indiscrétion de vous charger de lettres ny d'exiger de l'exatitude. Envoyez-moi le certificat de Michel sous un blanc couvert? Ditte à la chère maman Rey que j'embrasse bien tendrement que, puisque son cher fils c'est déterminé de passer à la Martinique que j'en écrirai à Brun Sainte-Catherine pour le recomander. J'embrasse Madame Magneval de toutes mon âme ainsi que la chère maman Regnel, Madame Maindestre et Mademoiselle Regnel, je leurs demande à toutes la continuation de leurs amittié et pour ma fille qui a l'honneur de les assurer de ses obéissances et qui embrasse comme moy toutes vos chère famille.

Je suis avec la plus inviolable amittié, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

Paris, 10 janvier 1765.

XIII

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

Paris, ce 15 mars 1765.

J'ai reçus en son tems, Monsieur et cher ami, votre lettre du 18 du passé, inclus le certificat de vie de Michel, je vous en remercie comme aussi de

[1] Valfray de Salornay.

m'avoir instruite de ses dicipations du carnaval dont je luy dis mon sentimens par une lettre que je luy ai écritte et que j'ai prié M. Pavillon, à qui j'avois ôcation de luy écrire, de luy remetre. Peut être que Michel ne ce donnera pas pour entendu ôprès de vous mais n'importe, sufit qu'il ce corrige, ce que je serrai bien charmée d'aprendre et je vous serai sensiblement ôbligée ainsi qu'à M. Molinos, à qui je vous prie de faire mes plus sincères complimens, de me tenir sur les avis de la conduitte de Michel; je ne luy épargnerai pas mes épitres de remontrances et si les miènes ne sufissent pas, je prierai mon frère d'y joindre les siènes. Les jeunes gens sont terribles pour perdre leurs tems et il est essentiel à Michel plus qu'à un autre de profiter du siens, il ne scauroit y pencer trop sérieusement; je le recommande toujours à vos bontés et à celles de vos dames, à qui je vous prie de dire mille chose tendres de ma part et de ceile de ma fille qui est extrêmement sensible à votre bon souvenir et me charge de vous faire ses complimens et à tous les chers enfans que j'embrasse de tous mon cœur, de mesme que la chère maman Magneval; rappellez moy quelques foys, je vous prie, à son souvenir.

J'ay recue des nouvelles de notre ami Rey, de son heureuse arrivée à Madrid et j'ay appris avec bien du plaisir que vous avez tous lieu d'estre content de son voyage par les commissions que vous avez eue, ce qui dois vous donner bien de l'ocupations et à vos dames. Mon mary avoit raison de souhaiter que l'un de vous fis le voyage attendu le mariage du prince des Asturies.

Je ne doute point que l'ami Rey ne vous ait donné de bons témoignages de l'assuidité de Berger à voir vos marchands et que si vous le pouvés vous ne rendiez son sort meilleur qu'il n'est. J'ai une confiance entière dans votre amittié et pour luy et pour moy.

Le cher Rey m'aprend que son fils La Morande dois passer à la Martinique avec l'intendant en qualitez de son secrétaire et, en conséquence, il me remet une lettre pour Brun Sainte-Catherine pour recomander son fils dans cette iles. Comme Brun est à Brest, je me suis adressée à un commissaire de la marine qui est dans les bureaux de Versailles pour recommander mon cher ami La Morande à la Martinique et peut estre écrirat-il aussi à l'intendant c'est un de mes intimes amis sur qui je puis conter; le subdélégué de la Martinique est particulièrement des siens et vous pouvés assurer la chère maman Rey que son cher fils y sera très vivement recommandé, elle peut m'envoyer une lettre pour luy, mon ami de Versailles m'a mesme ôffert de la faire parvenir à M. Rey de La Morande, je l'attend pour la luy remettre.

Je pence comme vous que M. Regnel aura bien de la peine à pencer sérieusement... et à sa femme... M. Rey luy a donné de biens bons avis

à son passage, il seroit heureux d'en profiter, mais, sans luy faire injure, nous pouvons en douter d'autant plus qu'il est dans un païs cruel pour la dépence et particulièrement pour le jeux; il serait heureux qu'il put attendre ses retour ailleurs qu'à Bordeaux.

J'ay l'honneur d'estre avec l'amittié la plus sincére, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

XIV

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

J'ay reçus en son temps, Monsieur et cher ami, le papier que vous avez eue la bontés de m'envoyer je n'ay diféré à vous en remercier que parce que je n'avois d'ailleurs rien d'interressant à vous mander, les nouvelles de Londres étoient toujours les mesme; mon frère en est enfin de retour depuis les premiers jours de ce mois, en bonne santés mais fort maigri par l'ennuye et les désagrémens qu'il y a essuyés, causés par la basse jalousie des artistes et le peut de connoissance en pintures de cette nation, il me charge de vous faire mille amittiés et à toutes vos dames que j'embrasse du plus tendre de mon cœur et toutes la chère famille; ma fille en fais de mesme et nous vous prions tous trois de dire bien des choses pour nous au cher ami Privat et de lui faire sçavoir le retour de mon frère à Paris et le désagréable voyage qu'il vient de faire. Je suis très persuadée que le sel de Mars qu'il continue de prendre a conserver sa santés.

M. Brun Sainte-Catherine, mon cousin, est partis ce matin par la diligence de Lyon et ce fais un vray plaisir de vous aller tous embrasser; les bontés que vous avez eue pour luy, particulièrement la chère maman Rey m'engage à vous prier de vouloir bien les luy continuer et de me donner de ses nouvelles à son arrivée; sa santés, par son grand travail, est fort altérée; nous en sommes très inquiet et nous l'avons vu partir avec un regret infini et il me tarde de l'aprendre arrivés chez luy où il a besoin d'estre pour se reposer; je vous prie de vouloir bien avoir la complaisance de faire avertir Michel, M. Brun souhaite le voir et luy remetra de la part de M. Vanloo un assortiment de couleur en mignature qu'il m'a demandé avec une palette d'yvoire; pour des pinceaux, il en trouvera aisément à Lyon, nous luy recomandons toujours beaucoup de travail et d'assiduités et de se mettre promptement en état de soulager mon frère de dépence qu'il fais pour luy; nous luy faisons tous nos complimens.

J'ay l'honneur d'estre avec l'amittié la plus sincère, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

Paris, 28 juin 1765.

XV

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lyon.

Paris, 12 août 1765.

Il y a bien longtems, Monsieur et cher ami, que je me reproche de ne pas trouver un moment pour avoir l'honneur de vous écrire, mais depuis l'affreuse catastrophe de la mort de mon oncle Carle Vanloo qui nous a tous plongée dans la plus vive douleur, sans cesse ôcupée oprès de la veuve que je n'ai pas quitée ny jour ny nuit et à recevoir tous ses amis qui sont en grand nombres et qui tous ainsi que tous ceux qui connaissoit M. Vanloo ont été touchés au delà de toute exprétion de sa perte, les affaires de cette chère veuve, celle de ses anfans, m'ont ausi beaucoup ôcuper et m'ôcuperont encore par la vente qu'on vat commencer demain de leurs effez qui ne seront pas en grand nombres; il n'est pas mort riche, mais comblé d'honneur et de gloire. Le roy a accordé à la veuve 2,400 l. de pension et son logement avec mon frère que Sa Majesté a nomé directeur de l'École royale des élèves protégés par le roy, qui est la place que mon oncle avait outre celle de premier peintre du roy qui a été donnée à M. Boucher. Nous serions on ne peut plus satisfaiz si nous n'avions pas un oncle chérit à regretter. La place que M. le marquis de Marigny vient de faire accorder à mon frère est extrêmement honorable et très avantageuse : il sera logé, nourri et domestiques payé, et j'aurai à mes soins une maison considérable à conduire où entre maistre et domestiques nous serons 22 à 24 personnes, et ce qui me donne plus d'embarras actuelement c'est que l'on bâtis dans notre nouvelle habitation au vieux Loavre et qu'aprés y avoir passé la journée nous revenons coucher ici. Je ne doute point de l'interrêt que vous et vos dames allés prendre à la place que le roy vient de donner à mon frère, il est heureux que les Anglois n'ayent pas sçus l'ocuper. Faitte part, je vous prie, mon cher ami, de tout cecy à l'ami Privat et au père Gaudin, ils y seront sûrement sensible, je me recommande à ce premier pour du sel de Mars et des goutes, mon cher Vanloo en fait un usage continuel et s'en trouve parfaitement bien, ils leur fait, ainsi que moy et ma fille mille complimens ainsi qu'à toutes

vos dames et toutes la chère famille que j'embrasse et que je remercie ainsi que vous de toutes les bontés que vous avez eue pour mon cousin Brun Sainte-Catherine et M. Chamguien ? qui tous deux ne peuvent assez se louer de toutes vos politesses, je voudrois bien, à mon tour, trouver des ocations à vous témoigner toutes ma recconnoissances et à la chère maman Regnel que j'embrasse de nouveau ausi tendrement que je l'aime.

Nous avons eue le plaisir de voir MM. Molino et Artaut, avec qui nous avons beaucoup parlés de vous et de Michel, votre lettre au sujet de ce dernier m'a causée un très grand chagrin et je serai inconsolable si son malheureux projet de ce faire comédien avoit lieu, j'ai juger à propos de le laisser ygnorer à mon frère et de luy évitter la peine qu'il en auroit bien sûrement resentis. Cette fantaisie de jeune homme ne fais que m'afliger sans trop me surprendre et je crois que le meilleur moyen pour luy ôter cette idée est de luy faire voir bonnes compagnie, en conséquence je ne souhaiterois rien avec plus d'ardeur qu'il put estre en pension chez M. Molino pour la table et le logement, je luy en ai touché quelques chose, il ne m'en parrois pas éloigné et pour peu que vous voulussiez vous y intéresser à son retour, je me flatte que vous y réusiriez; il me parroit l'aimer assez, en estre content de ses dispositions pour son talens ; étant chez M. Molino il seroit à portée de travailler et de s'apliquer plus qu'il n'a fait par le passé et à portée de voir bonne compagnie, quand on est parmis de gens qui pence on est fort éloignés de vouloir se faire comédien. Je me flatte que cette malheureuse idée n'aura pas eue de suitte par vos soins et vos bons conseils que je vous demande en grâce de vouloir bien luy continuer. Il est d'un caractère doux et avec de la douceur on le ramènera aisément, j'en ai souvent fais l'épreuve et j'i ai d'autant mieux réusie qu'il a beaucoup de sensibilité. Pour ne le point aigrir et luy faire voir que vous ne m'avez pas instruite de cette fantaisie, je ne luy en parlerois pas, il vous sçaura sûrement bon grez de me l'avoir laissé ygnoré, faitte vous en un méritte auprès de luy pour gagner sa confiance, faitte luy nos complimens comme si de rien n'étois et aprenez luy la place que le roy vient de donner à mon frère, ce qui luy donne le logement la table et le domestiques payés et, à moy, le soin d'une très grosse maison, attendu qu'outre les pensionnaires qui sont les élèves protégés, nous vivrons avec Madame [Vanloo] et toutes sa famille, et entre maistre et domestiques nous serons 22 à [24] personnes, ce n'est pas ce qui m'ocupe le plus, mais c'est les allée et venue que je suis ôbligée de faire pour nos arrangemens dans notre nouvelle maison.

J'ai eue ses jours cy des nouvelles de M. Rey de La Morande par un de mes cousins germin, lieutenant dans le régiment de Provence, très aimable cavalier qui est enchanté d'avoir fais sa connoissance et qui m'en

dit tous le bi n posible ; assurés la chère maman Rey que son cher fils se porte à merveille ainsi que le papa de qui j'ai eue des nouvelles le dernier courier.

Je suis pour la vie avec les sentimens de la plus vive amittié, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER[1].

XVI

A Messieurs, Messieurs Rey, Magneval et Compagnie, négociants à Lion.

Paris, 30 décembre 1765.

Comment pourrai-je, Messieurs, vous exprimer ma douleur à la funeste nouvelle que j'ay reçue hier, par une lettre de mon mary, qui m'apprend la mort de notre digne ami Rey, quel coup affreux pour vous, quelle perte pour sa famille, et qui pourra jamais consoler sa chère épouse que ne suis-je ôprès d'elle pour mesler mes larmes avec les sienes, que sa situation et cruelle et que je la partage bien vivement. Je ne luy écrirai point ; c'est vous, mon cher ami, que je prie instament de luy dire de ma part combien je suis sensible à son malheur, que personne ne le partage plus véritablement que moy. Je vous en dis autant de la part de mon frère et de ma fille et nous vous prions tous d'assurer vos dames de nos regrets et que nous partageons bien sincèrement leur juste douleur, Dieu veuille vous consoler tous et vous donner une année plus heureuse que celle-cy. Recevez nos vœux et pour toutes votre famille et les assurance du sincère attachement avec lequel je suis pour la vie bien plus à vous qu'à moy mesme, Monsieur et cher ami, votre très humble et très obéissante servante.

VANLOO BERGER.

Obligés moy de remettre la lettre cy jointe à Michel et de luy donner 12 l. pour ses étrennes et de faire nos complimens à M. Ataud et Molino.

Monsieur Magneval.

[1] *Au dos :* Je vous envoye mon cher amy une lettre de Madame Berger et vous prie de me la renvoyer cachettée.

XVII

A Monsieur, Monsieur Magneval, à Paris.

Je reçois, mon cher Monsieur, votre lettre, celle pour M. de Barsini et le compte pour mon frère, l'un et l'autre vous remercie et vous font leurs compliment. Ce dernier compte vous aller voir demain. Munisez vous d'un petit flacons, il y mettra les goutes qu'il a dans le siens, car je n'en ay pas un seul ici.

Je vous remez votre coffres avec la clef, je vous en fais mes remerciemens. Comme M. Regnel vat pour l'ordinaire en campagne les feste et dimanche, prié le de ma part que si tost qu'il aura reçue ma lettre d'Espagne d'avoir la complaisance de l'envoyer chez Madame Lebrun. Pardons des peines que je vous donne.

Rosette vous asure de ces devoirs, je vous souhaitte une parfaitte santez et suis avec le plus sincère attachement, Monsieur et cher ami, votre très humble et obéissante servante.

VANLOO BERGER.

XVIII

EXTRAITS DE CORRESPONDANCE

1753-1765.

Lettres d'A. Berger à la maison Rey-Magneval.

Madrid, 22 *Aoust* 1763. — ...Vous me dites bien que vous avès vu ma femme, Mr Vanloo et ma fille, mais vous ne m'en dites pas davantage, cependant vous m'aurriès fait grand plaisir de me parler un peu au long des conversations que vous aurrés eu et si Mr Vanloo travaille beaucoup car pour ma femme elle me crie toujours misère et j'ay lieu de croire tout le contraire, Mr Duflot le fils m'ayant asseuré qu'il avoit toujours plus d'ouvrage qu'il n'en pouvoit faire; enfin ne me cachés rien, mon cher amy, j'espère que la conversation que vous deviés avoir avec mon neveu l'engagera à me tenir la parole qu'il m'a donné sur la pension ; je vous asseure que j'en ay grand besoin et si vous y avès réussi je me flatte que par votre première j'en scaurray quelque chose, j'en attends la nouvelle avec grande impatience pour luy en écrire...

Il est arrivé à Lavalde une affayre très désagréable. Mercredy passé il

a été mis en prison et je vais vous en dire le sujet : il craignoit que l'on visita sa mayson le jour que l'on saysit Biner, ce marchand de montre d'or de Genève, et comme il avoit chès luy pour 15 mille piastres de diamants qui n'avoient point passé par la douane, il les mit tous dans un papier qui cacheta et étant pressé, ne pouvant les sortir de chès luy, il les donna à sa servante, qui est assès jolie, pour les cacher, mais cette servante, qui avoit sujet de se plaindre de son infidélité, disparut avec les diamants de sa mayson et l'ayant cherché pendant plusieurs jours sans pouvoir la descouvrir dans tout Madrid, il fut chès un alcade en porter ces plaintes et fit sa déclaration; elle fut décrété et le jour suivant fut conduite en pryson où elle déclara avoir ces diamants, mais qu'ils étoient entré par... et que ledit Lavalde luy avoit promis le mariage aprés l'avoir voulu violer et coucher plusieurs fois avec elle et dont elle offroit justifier le tout. L'on dit qu'elle a eu des témoins qui ont déclaré que cela étoit vray, de façon que ce pauvre diable, à ce que l'on dit, perdra ces diamants, qu'il est poursuivi au criminel et que de cette affayre il sera ruiné. C'est l'entretien de tout Madrid aujourd'huy, je vous en diray les suites...

5 *Septembre* 1763. — ...Don Joseph Gil m'a dit que l'on luy a renvoyé les quatre derniers échantillons de St Ildephonse et que l'on luy a marqué que le Roy ne les a pas trouvé de son goût... Nous sçavons luy et moy que Durand est à St Ildefonse, que par le canal de Muguet il en reçoit souvent [des échantillons] et qu'il en fait voir au marquis Esquilaché, que le frère de Durand, le dessignateur, luy en envoyt aussy; s'il y en a dans le nombre qui playse au marquis seurement ils en aurront la commission; car il y est bien recommandé... Lavalde est sortit de pryson sous caution et c'est d^n^ Gabriel de Segura de la Calle Mayor qui l'a été, on ne sçait pas encor de quel façon il accomodera cette affayre, cela luy fait beaucoup de tord dans le public.. Je suis très en peine de ma femme, je n'en ay reçus aucunne lettre depuis le 1er Aoust; je luy écrit par ce courrier. Notre consul part après demain pour Paris par congé; il y va pour les affaires de la nation, je suis persuadé qu'il faira de son mieux pour qu'il en résulte des avantages à la nation, ce que j'en apprendray je vous en fairay part. Divandats est chargé des affaires du consulat en son absence...

19 *Septembre* 1763. — ...Le mariage de la princesse est enfin déclaré pour le mois de Janvier et en conséquence M^rs^ les ambassadeurs de Vienne, France et Naples sont venus dans cette semayne passé de St Ildefonse pour disposer leurs fêtes; l'on dit que tous en particuliers ils ont des ordres de leurs Cours de faire la dépence qu'ils jugeront à propos, sans être limité, et que chaque ambassadeur donnera trois fêtes et comme chaque jour il y aurra grand bal cela va occasionner bien de la dépence... J'oubliois de vous dire que M^r^ l'ambassadeur de France fait venir des

comédiens de France, jugès si toutes les dames de notre Cour ne fairont pas des robes pour y aller...

26 *Septembre* 1763. — ...Je vous conseille très fort d'y faire mettre la main (aux robes) tout aussitost et de les expédier à mesure que vous en aurés de faites, car au préparatif que les ambassadeurs font pour les fêtes qu'ils doivent donner au mois de Janvier prochain, nos dames y voudront briller, et soit en étoffes, robes, etc., tout manquera... Je vous invite, mon cher amy, à faire du beau en robes, vous le pouvès mieux que personne puisque vous possédés le goût de cette ville... Je suis persuadé que par le séjour que vous avès fait... vous serès mieux à même de faire garnir des robes aussy bien qu'à Paris...

3 *Octobre* 1763. — ...Je voys avec playsir que vous avès envoyé de Paris à votre mayson des robes garnies et beaucoup d'agrémens de divers bons ouvriers... Si on reprend icy le goût de la dorure, ce sera dans les fêtes du mariage de la princesse que cela se décidera, car jusques à présent tous les marchands me disent qu'ils en ont beaucoup et qu'ils ne vendent rien en dorure... J'ay vu avec chagrin ce que mon neveu vous a escrit du 13e du passé; je pense comme vous et je ne compte sur rien de sa part, cependant c'est luy qu'il me dit « Mon oncle, je vous donneray 100 l. tous les mois »... J'ay reçeu une lettre de ma femme et de ma fille, je leurs fait réponce par ce courrier...

20 *Octobre* 1763. — ...J'ay vu Trucios qui est fort impatient de reseoir ces bas dont il n'a pas eu jusques à présent des nouvelles qu'ils fussent arrivés à Bayonne..., je luy ai lu que le fabriquant n'avoit pas voulu faire ceux de femme de mélange, parce qu'ils seroient sortis informes et invendables, dont il a été très surpris parce qu'il en a achepté qui viennent d'Angleterre et d'Oléron en mélange et qui sont fort bien... Les garnitures de bes etc. que vous avez remis à La Torre se seroient toutes vendues si elles n'avoient pas étées si chères, j'en ay vu que Génard de Paris a envoyé à troys maisons d'icy qui ont beaucoup plus d'apparence que les votres et meylleur marché. Les votres sont chargés d'ouvrages et les barbes et nœud de manches ne sont pas garnie comme la be, c'est à dire qu'il y manque les mêmes agréments ou rubans qui sont dans la be, ce qui est un défaut des plus grands... Si vous aviés envoyé beaucoup de cabriolets en couleurs avec manches e sans manche, j'en aurois beaucoup vendu, car tous les marchands en demandent. Les manteaux sont trouvés trop court et point assès large... Vos garnitures de buse, collier, nœud et coeffe viennent toutes froisées et celles de Paris arrivent comme si elles sortoient des mains de l'ouvrière, cela provient de ce que les votres sont mises très mal sur le papier qui est trop court. Ayès la bonté de voir comme celles de Paris sont mises sur le papier et faites en de même, car

la marchandise qui arrive bien conditionnée est à moytié vendue. Les garnitures de robes ont le même défaut; il faut mettre chaque chose sur son papier... Ma^e Andrès, qui vous fait mil et mil complimens, attend de vos nouvelles incessamment et de sa robe qui est en gage aux Augustins, car elle m'a dit de vous marquer qu'elle seroit charmé de la retirer parce que cela lui évittera d'en achepter une et qu'elle ayme mieux en donner l'argent...

24 *Octobre* 1763. — ...Ce matin il luy est venu un prop...? de l'Escurial qui a apporté la nouvelle de la mort du roy de Pologne, ce qui va faire du tord pour la vente d'hyvers, car nous aurrons un dœuil rigoureux. L'on m'a cependant assuré que cette mort ne changeroit rien au mariage de la princesse et que les fêtes se donneroient toujours dans le tems limité. S'il y a quelque changement ou retard, par le courrier de jeudy, je vous le marqueray. Mr Duflot le père est parti samedy pour Paris, il m'a promis de voir mon neveu et de faire tout ce qu'il pourra pour l'engager à me tenir sa parole. M^r et Ma^e Chevalier sont très sensible à votre souvenir, ils vous font mil et mil compliments; la partie ne va plus, car il n'y va personne, il n'y a que Mr Merlin qui en est amoureux et M^e s'en moque et le badine sans cesse, c'est un franc lionnois qui n'a pas le sens comun... Ce que vous m'avés marqué de ma femme m'afflige beaucoup, elle devroit cependant se faire une rayson et se conformer à la volonté de Dieu surtout lorsqu'il n'est pas à notre pouvoir de remédier aux choses qu'il arrive; je fairay ce que je pourray pour l'y inviter...

3 *Novembre* 1763. — ...Vous ne pliés pas les robes comme celles de Paris, car les vostres viennent toujours dans des cartons trop petits, au lieu que celles de Paris quand on ouvre le carton où est la juppe, l'on voyt tout de suyte, sans la sortir, la garnyture et tout arrive bien conditionné et les vostres toutes froisés... L'on parle... beaucoup de mariages de grands et grandes et l'on en dit 6 et dont trois sont dans la mayson du duc Medina Cely et dont le duc est le premier. Si ces mariages se font, seurement, comme l'on le dit, il n'y aura pas assès de marchandises...

21 *Novembre* 1763. —...Ils m'ont dit aussy qu'il parait que les dames ont envie de reprendre l'habit espagnole, que si cela est qu'il ne se vendra pas tant de robes... Les dames d'icy ne veulent plus les bouquets assortis aux garnitures, elles se sont mis dans le goût de porter des flœurs artificieles de Gênes, de façon que touts les bouquets restent aux marchands... Je vous avois marqué par ma dernière que M^r et Ma^e Castropignano avoient été exilés à Naples et le tout pour bien des choses que Ma^e avoit fait qui seroit trop longue à vous marquer, mais les puissans amys qui sont attaché à cette mayson, qui sont le marquis d'Esquilache et le ducque

de Lossada, ont racommodé toutes les sotises de cette jeune duchesse auprès du roy et l'on dit qu'ils resteront tous deux à Madrid, ce qu'il y a de seur c'est qu'ils retournent à la Cour comme auparavant, s'il arrivoit quelque chose j'auray grand soin de vous le marquer, Mlle Chabert me dit l'autre jour que la mère avoit fait condamner son fils à vous payer, dites m'en quelque chose. Mlle Chabert m'a promis de me dire tout ce qui se passeroit au sujet des bruits qui ont courru sur le compte de cette jeune duchesse qui passe dans Madrid pour avoir du goût pour ces domestiques et dont trois sont en pryson aussi bien qu'un certain médecin qu'elle avoit retiré dans sa mayson et qui a été conduit avant hier en pryson. Enfin, on en dit des choses infâmes. Les messieurs Hugues sont aussy en procès avec Lavalde et Partorago, leurs cautions...

28 *Novembre* 1763. — ...Il me dit aussy que les dames sont lasses des garnitures avec de la blonde, qu'il faut mettre autre chose à la place de blonde... Les Mrs Hugues. . se sont échappé, sans quoy on les auroit mené en pryson, ils sont réfugiés chés l'ambassadeur de France...

21 *Mai* 1764. — J'ay été à Aranjuès depuis vendredy passé, et à mon retour qui a été seulement ce matin, j'ay reçeu, mon très cher amy, votre lettre du 5e de ce mois, par laquelle vous me marqués le départ de Mr Vanloo, mon beau frère, pour Londres. Il y a longtemps que ma femme m'avoit écrit qu'il devoit y aller et qu'elle comptoit l'aller joindre quelques mois après avec ma fille. Il est certain qu'il y sera très occupé, mais je crains pour sa santé, Dieu veuille la luy conserver. Je prie ma femme de m'en donner des nouvelles dans toutes ces lettres, et si par hazard vous en eussiés quelques unes vous me fairiès grand playsir de m'en faire part. .

28 *Juin* 1764. — ...Je suis charmé que Vanloo soit arrivé à Londres vous m'avei fait grand playsir de m'en donner des nouvelles car j'en étois en peine. Si vous apprenez le progrès qu'il y faira marqués le moy et si vous sçavès qu'il fasse les portraits de L.L. M.M...

23 *Juillet* 1764. — ...Jamais vous m'avés demandé quand la princesse partiroit de Madrid ny quelle route elle prendroit et supposé que vous me l'eussiés écrit je n'aurois pas pu y satisfaire, car jusques à présent il n'y a rien eu de décidé et jusques à ce que le Roy aye nommé les seigneurs et les dames l'on ne sçaurra pas le tems qu'elle partira, cependant pour vous en parler j'ay écrit à St Yldephonse où est la cour pour scavoir ce que l'on en dit et ce matin j'en ay reçeu la réponce qui est que le bruit est général que la princesse partira dans le mois de 7re et que toute la cour reviendra à Madrid dans ce tems là où l'on doit donner une fête de taurros à la place Mayor et que le Roy va rester au palais neuf avec la Reyne mère et tous ses enfans ; l'on dit que la princesse ira d'icy

à Alicante pour s'y embarquer. Pour cecy je ne vous l'asseurreray pas mais dès que je sçaurray la route qu'elle prendra je vous le marqueray... je me flatte que vous voudrès bien exécuter cette petite commission car je me trouve sans chemises, et de me l'apporter avec vous; par ce moyen j'en évitteray les droits et la voytare, qui sera pour moy une douceur, devant chercher à épargner sur tout...

6 *Aoust* 1764. — ...Ils (Yruegas y Ybarrola) sont bien content de ce que vous leur avés marqué avoir ordonné les 6 des éponges, castor et plumets, car ils étoient bien impatient d'en avoir la nouvelle et ils le seront bien davantage si le Roy en est content lorsqu'il s'en servira... Comme je compte que vous aurrès la bonté d'exécuter la petite commission des chemises que je vous ay demandé pour moy, je vous prie d'y ajouter six mouchoirs blanc d'une toyle fine parce que j'en ay besoin pour m'essuyer les yeux qui me p'eurent souvent et que de le faire avec ceux de coton cela ne vaut rien; ne l'oubliés pas...

13 *Septembre* 1764. — ...Tachès de sçavoir des fabriquands qui vous les donneront (les échantillons) si Tolosan n'en a pas eu, car je sçays que c'est pour les faire voir aux princesses qui prennent toutes leurs étoffes dans une boutique qui tire tout de Tolosan...

20 *Septembre* 1764. — ...L'on commence à parler du départ de la princesse et l'on dit que le roy a commencé à nommer quelques dames pour l'accompagner, si cela se vérifie je vous le marqueray aussytost, de même que pour la route qu'elle faira et du téms qu'elle partira afin que vous puissiés en advertir votre amy d'Italie qui souhaite le sçavoir. La reine mère est malade depuis un mois d'un herisipèle qui s'est déclaré depuis quelques jours avec un peu de fiebvre; l'on asseure cependant que cela va aussy bien que l'on puisse souhaiter. Dieu le veuille, car outre le deuil qui fairoit grand tord aux marchands pour la vente d'hyvert...

1er *Octobre* 1764. — ...On ne parle plus du départ de la princesse et tous les bruits sont faux car il n'en est pas quest'on, la cour partant le 10 de ce mois de St Yldephonse pour l'Escurial où elle y restera comme à l'ordinayre; la reyne mère se porte très-bien, toute la cour ira au palais nœuf au retour de L'Escurial... Made Duflot et ces trois demoiselles partent mercredy prochain pour aller joindre Mr Duflot à Paris où il est depuis une année et pour ne plus revenir dans ce pays cy...

8 *Octobre* 1764. — ...Je vous suis obligé des nouvelles que vous me donnés de mon cher Vanloo, je vous prie de me continuer celles que vous en aurrés car je m'intéresse sincèrement à tout ce qui le regarde...

15 *Octobre* 1764. — ...La caisse des chapeaux étoit si petite que des douze castor il y en a sept qui sont entièrement gâtés... j'ay ressenti beaucoup que les éponges et les castors n'ayent pas été à la satisfaction de

Larrea, il me semble que quand on ne limite aucun prix et que c'est pour un roy on doit choysir tout ce qu'il y a de plus parfait...

22 *Novembre* 1764. — On parle beaucoup du mariage du prince des Asturies pour l'été prochain et l'on le dit seur avec la fille du ducque de Parme, aynsi vous voyès qu'il faudra du beau...

3 *Décembre* 1764. — ...Il me semble que je vous ay écrit il y a long tems qu'il se parloit beaucoup, dans le publique, du mariage du prince des Asturies avec l'infante de Parme, on continue même à l'asseurer toujours mais jusques à présent il n'a pas été encor déclaré par le roy... Enfin, mon cher amy, si vous voulés avoir beaucoup de commissions pour le mariage du prince des Asturies, il faut s'y prendre d'avance et en conséquence envoyés moy en échantillons tout ce qu'il se fabrique de plus beau...

10 *Décembre* 1764. — ...Le mariage du prince des Asturies est bien décidé, mais l'on dit que la consomation ne sera que dans deux années...

17 *Décembre* 1764. — ...Les castors que vous m'avés envoyé pour le roy ne luy ont pas pu servir, de façon qu'ils sont obligés de les garder tous et ce matin ils m'ont chargé de vous en demander autres douze...

20 *Décembre* 1764. — ...Par ma dernière je vous ay demandé une douzaine de castors pour le Roy... Surtout que la forme soit droite afin que le chapeaux entre bien à la tette du Roy et qu'il puisse être très content de ceux cy...

7 *Janvier* 1765. — ...L'on dit que la princesse ne partira d'icy qu'au mois de May et que ceux qui l'accompagnent reviendront avec la duchesse de Parme et que les fonc.... du mariage prince des Asturies ne se fairont que dans la fin du mois d'Aoust ou en Septembre...

30 *Septembre* 1765. — ...Jamais je n'ay vu depuis que je suis en Espagne un calme aussy général pour tout le commerce, notre princesse des Asturies se fait beaucoup aimer, on espère qu'elle réveillera cette cour car il paroist qu'elle a du goût pour la parure et qu'elle ayme le plaisir...

Lettres d'A. Rey à B. Magneval.

Lyon, 13 *Octobre* 1753. — Benoit me marque que les vaisseaux de la mer du Sud n'ont rien aporté pour nous. Dieu bénisse tout et nous donne patience. Il nous marque que Garnier Mollet ne se pressent pas de s'exécuter... ce qui m'a fort surpris est qu'il marque que Girardon, Feyt et Cie sont chez Mr Berger p. 3000 p., mais qu'ils lui ont dit à luy même qu'ils avoient la garantie de M. Vanloo.

Lyon, 17 *Novembre* 1753. — ...Je commence, mon cher ami et beaufrère, ma lettre par vous entretenir de J. M., malgré toutes les belles es-

pérances que vous luy donné qu'il recevra des effets... qu'il faloit écrire net à Mr Vanloo qu'il ne recevroit pas un sol de ce qu'il a chès nous qu'il ne l'eut payé... Il est certain que nous ne pouvons ni ne devons rien faire qui soit contraire à la confiance que Mr Vanloo a en nous... D. soutient que nous ne sommes bien ni avec Paris ni avec Antº, que avec la meilleure intention vous luy avés plutost gâté qu'amellioré son affaire, que s'il eut montré les dents on auroit bien chanté autrement. A cela je luy ay répondu qu'il y étoit bien à tems, que M. Vanloo n'avoit rien sorti de notre liquidation et qu'ainsi il avoit toujours les mêmes moyens et les mêmes sûretés...

Lyon, 22 Décembre 1753. — ...Venons à Mr Debrye, malgré le peu d'agréments que nous trouvons à nous entretenir de ses prétentions et de tous ces discours, nous y sommes forcés par la malheureuse nécessité où nous avons étés d'avoir recours à luy. Comme vous dites fort bien elle exige de nous de la reconnoissance et de faire pour luy tout ce qui dépendra de nous mais non pas de prendre sa place et encore moins de rien faire qui puisse manquer à la confiance que M. Vanloo a en nous...

Paris, 27 Novembre 1754. — ...Hier je reçu la visite de Vanloo qui me parut bien triste, je luy remis son compte, il ne me parla point de notre amis, je crois qu'il ne travaille pas, du moins il l'insinua en se plaignant que la dépense étoit grande et qu'il n'y avoit de bonnes affaires à Paris que pour la finance...

Paris, 4 Décembre 1754. — ...Je régleray le compte avec Vanloo en y passant les 300 l. et conféreray avec Mr Regnel pour ses affaires aux premiers momens de loisir...

Paris, 11 Décembre 1754. — ...J'ay reglé hier le compte de Mr Vanloo; j'ay déchiré notre promesse de 17,000 et tant de livres et luy en ay fais une de L. 5591,1,9 ce que vous noterès de conformité afin que vous fassiés commencer le crédit de son compte nouveau conformément à cet apoint. Le tout est juste et n'a point souffert de difficulté à l'exception du manteau de pelisse à Madᵉ Berger. Elle prétend qu'elle n'a point acheté de manteau à Paris, elle croit seulement en avoir pris un à Lyon au retour de Paris que Madᵉ Regnel luy conseilla parce qu'elle l'avoit acheté à bon compte à cause d'une couture et il luy semble même l'avoir payé à Mᵉ Regnel. Voyés avec notre maman ce que je luy dois répondre et donnés-moi là dessus les éclaircissements nécessaires pour que je la satisfasse, lui ayant dit que nous laissions subsister nos comptes pour ne rien changer à nos livres, mais que s'il y avoit erreur je la remboursero's. Ce fut avant hier que nous y fûmes diner sans cérémonie ni invitation; ils nous firent à votre femme et à moy beaucoup d'amitié, nous demandèrent beaucoup de vos nouvelles. La dame est furieusement, et avec raison, in-

disposée contre son maris, non seulement de ce qu'il s'avise d'avoir carosse, mais de ce qu'au lieu de s'en passer il ne trouve pas le moyen d'œconomiser sur sa pension pour nourrir et entretenir au moins sa fille, il va même jusqu'à ne pas vouloir passer sur son bilan 20000 l. qu'il a reçu d'elle suivant son contrat de mariage des deniers de Mr Vanloo. Elle pousse l'indifférence au dernier point, et à dire vray, elle y est bien fondée, et accuse son mari des dépenses qu'elle a faite en voyage, soit parcequ'elle n'a voyagé que de son avis, soit parcequ'il luy a toujours caché sa scituation au point qu'elle s'est crue en état de soutenir les dépenses qu'elle a faites.

Mr Vanloo m'a demandé où en étoit la liquidation, je luy ai dit que nos nouvelles affaires étoient encore au moins en avance pour 50 mille livres pour elle, que si les affaires se remettoient en Espagne et qu'il nous vint les retours que nous avons lieu d'attendre dans le courant de 1755 nous serions à jour et qu'alors il seroit à même de grossir son compte courant à mesure des rentrées. Il m'a demandé si dans le cas où d'ici à ce tems là il eut achevé le montant de votre psse et qu'il eut besoin de quelqu'argent nous pourrions lui avancer, je luy ai répondu qu'il devoit nous rendre assez de justice pour être persuadé qu'il faudroit que nous fussions dans une impuissance entière pour ne le pas faire, d'autant plus qu'il ne luy faut jamais de fortes sommes à la fois, il m'a dit qu'il espéroit bien de ne s'y pas voir obligé mais qu'au besoin il étoit bien aise de nous en prévenir. Je crois qu'il ne gagne pas sa dépense. Ils me dirent que si d'ici à un an leur scituation ne changeoit pas ils iroient dans l'étranger; ils me demandèrent si je ne savois point les mines où vouloient se jeter Mr Privat. Je luy répondis que déjà depuis quelque temps je luy en avois ouï parler confusément, que Mr Thomé luy en avoit fait ouverture, qu'un nomé La Combe l'alloit visiter pour en conférer, mais que j'ignorois où il en étoit parceque je ne suis point curieux des affaires d'autruy et ne les savois qu'autant qu'on m'en vouloit faire part sans jamais m'en informer, je finis en leur disant *mais est ce qu'il ne vous en rend pas compte par les lettre qu'il vous écrit?* ils me répondirent que non, qu'il ne leur disoit rien et qu'ils ignoroient entièrement ce qu'il faisoit. Je leur dis qu'il faisoit des goutes qui avoient assès mal réussi pour la quantité à cause de la qualité de l'eau, qu'il avoit fait du sel dont il avoit eu la bonté de donner quelques prises à ma femme dans sa maladie. On me demanda s'il avoit une cuisinière, je répondis que je luy avois vu deux filles et qu'il n'avoit point de valet. Voilà le précis de tout ce qui s'est dit sur le compte de notre amis à qui je vous prie de faire mille compliments de ma part quand vous le verrès et lui communiquerès ce que je viens de vous dire. Je crois que pour le coupt ils ne me ferons plus de questions ..

Paris, 20 *Décembre* 1754. — ...Me Berger nous est venue voir ce matin elle nous a dit que son frère auroit besoin pour le 31 ct de 6 à 800 l. sur quoy il faut compter...

Paris, 8 *Janvier* 1755. — ...Vous trouverès aussi cy inclus deux reçus de Mr Vanloo faisant 830 l., dont il faudra donner crédit à Mr Regnel...

Paris, 14 *Juin* 1760. — ...J'ay fait une tentative auprès de Me Berger et Vanloo, mais il paroit que se trouvant en proffit et avec du travail ils veulent conserver leur capitaux...

Paris, 1760. — J'ay reçu, mon cher ami et beau-frère, vos trois lettres du 4 du ct, vous ne m'avés point parlé des peaux que vous avés demandées à Turin pour Mr Vanloo.

Lettre de L. Dumas à B. Magneval.

Paris, 17 *Février* 1762. — ...Les dlles Berger devroient bien se mêler de leurs affaires et ne pas écrire à Mr Lavergne des faussetés, je ne les ay pas encore vues, je voulois y aller mais je n'y metray pas les pieds. Détruits ce propos autant que tu le pourras...

Lettres de Delhorme à B. Magneval.

Paris, 10 *Juillet* 1764. — ...Il n'y a icy aucune nouvelle intéressante, on parle d'un camp à Compiègne pour la fin de ce mois, avant ce temps les affaires de notre ville seront réglées...

Paris, 1er *Août* 1764. — ...Adieu mon cher cousin, il n'y a rien icy d'interressant en nouvelles, on a ôté à Mr de Marigny la surintendance des bâtiments pour donner cette place à Mr le controlleur général. Ainsy va le monde; *hodie me, cras tibi.*

(Arch. du Rhône, papiers Rey-Magneval.)

XIX

Pièces relatives à François-Michel.

1744-1765

François-Michel, enfant exposé, âgé de deux jours, baptisé sous condition par moy soussigné le 27e avril 1744. Son parrain Pierre Meyer, qui n'a signé pour ne sçavoir, sa marraine sœur Antoinette Chevron soussignée.

Sr Chevron. Mallaval, pre.

(*Archives de la ville de Lyon, série G G, registre de l'Hôtel Dieu.*)

Registre d'entrée. — Du 27e avril 1744, no 6934. Nous avons receu par billet de Monsieur Haguenot [1], en datte du 27 du présent, cotté no 401,

[1] Jean-Henri Haguenot, recteur de l'Hôtel-Dieu.

François-Michel, âgé de 2 jours, garçon illégitime, né hors cette maison.

Le 28e dudit, donné à Etienne Thouliot et Benoîte Olanier, de Pavesin.

Registre d'envoi en nourrice. — Le 28 avril 1744, Etienne Thouillot et Benoîte Olanier, sa femme, de Pavesin à Sceaux, ont pris pour alaiter François-Michel, âgé de 2 jours.

Corcet toile, le 13 nov. 1744.

Premier habit, le 20 avril 1745.

Le 8 février 1746, remis, par ordre de Monsieur Chasseing[1], à M. Guirannent, agent de change, rue Clermont, par l'entremise de Monsieur Guy.

(*Archives de l'Hôtel-Dieu*[2].)

Monsieur Vanloo de Paris doit à Rey Magneval et Cie de Lyon pour fournitures faittes à M. Michel, savoir :

			livres	
1764.				
Novembre 15	A lui compté		6	
Décembre 15	*Idem*		6	
	Pour acomodage de bas et chapeau		3	12
31	Pour étrenes aux domestiques	9	— 12	
	Celles de son perruquier	3		
	Blanchisssage et racomodage des bas		12	
	Pour une bourse		2	
1765.				
Janvier 10.	A luy comptant, pour ses étraines, d'ordre de mad. Berger		12	
	Payé à sa blanchisseuze		55	4
	A son cordonnier pour 3 paires soulliers		15	
	A Jaquin Sayolle, pour 6 aunes toille pour peignoirs		7	
	Payé à un autre cordonnier, 4 paires soulliers		18	
	Pour 4 aunes ratine pourpre pour un habit, du 3 décembre 1763	64	78	1
	6 aunes serge de Mende	7,16		
	2 aut. Londres	6, 5		
	A Almeras, pour sa pansion		125	
18	A luy compté		6	
Février 10	*Idem*		6	
	A reporter		363.17	

[1] Geoffroy Chasseing, recteur et trésorier de l'Hôtel-Dieu.

[2] Je dois ces extraits à l'obligeance de M. F. Breghot du Lut.

			livres
		Report	363.17
Mars	10	*Idem*	6
Avril	3	A Almeras pour sa pansion	125
	10	A luy compté	6
		Pour un parapluye	12
May	11	A luy comptant	6
Juin	14	*Idem*	6
Juillet	6	A Almeras pour sa pansion	125
		A M. Molinos, dez le 3 janvier pour le premier quartier	150
		Audit, pour le second quartier le 15 may	150
	14	A luy compté	6
Aoust	14	A M. Molinos, pour le troisième quartier	150
		A luy compté	6
	30	Pour soulliers à Cartallier	45
Septembre	10	Pour deux coeffes	4
		A une marchande de tabac	12
Octobre	5	A Alméras pour sa pansion	125
	18	A son perruquier	21
		Compté	6
		Pour 3 aulnes drap d'Abbeville à 22.77 Pour 3 aulnes ségovie?.... 3,10 17,10 Pour 3 aulnes toille blanche. 3 9	103 10
		Pour bouttons	16 10
Décembre	11	A sa blanchiseuse	54 10
		Racomodage de linge et de bas	42
	30	Pour étraines aux domestiques	12
Janvier	3	A Almeras, pour sa pansion	125
		Compté d'ordre de mad^e^ Berger	12
		A M. Molino, pour son dernier quartier	150
		A Artaud, pour une veste	54
		Pour 2 paires bas de soye	21
			1,915.17

(*Archives du département du Rhône, papiers Rey-Magneval.*)

f° 32 *Louis Vanloo de Madrid.* Do

f° 51		*Louis Vanloo, de Madrid. Compte de Profits et Pertes.*			Doi
1746 Octobre	12	à Ant. Berger, compte par^er qu'il nous fait bon pour luy ce qui lui tient lieu de levées.....	2,000	»	
1747 Septembre	22	à Berger et Cie fait bon auxd. pour ses levées....	2,000	»	
1748		à ditto à eux fait bon pour les levées de 1748....	2,000	»	
		à luy-même pour solde de son compte de fonds..	169	6	
1749 Septembre	10	à Berger et Cie fait bon auxd. pour ses levées....	2,000	»	
1750 Octobre	17	à ditto idem. pour idem.....	2,000	»	
1751 Décembre	18	à ditto idem. pour idem.....	2,000	»	
		à Berger compte par^er pour solde dud.....	10	15	4
		à la sortie.....	36,300	11	1
			48,480	13	

f° 33		*Vanloo, de Madrid. Compte courant.*			Doi
1752 May	23	à P. et P. pour diff^ce ou p^te de 79 au produit des l. sur Londres à 5/6.....	41	13	4
1753 Janvier	6	à Rey M. et Cie N/ S/ que lesd. lui fairont bon....	17,807	»	8
			17,848	14	»

A MAISON REY, MAGNEVAL ET Cie

754

voir

745 Octobre	4	Par Caisse reçu de Magneval et Cie	1,452	10	2
		Par la dite d°	15,000	»	»
		Par Berger et Cie qu'ils nous font bon pour les fonds dud	12,000	»	»
746 Octobre	2	Par Caisse reçu de Magneval et Cie	1,378	3	6
		Par luy-même compte de proffits pour solde des fonds qu'il s'est engagé à fournir dans la Société	169	6	4
			30,000	»	»

voir

747		Par profits et pertes pour 1/3 sur 27.911.10. 2 pour bénéfice qu'il a plu à Dieu nous donner en 1746 et 1747	9,303	16	9
748		Par d° pour autre sur 32.298.12. 5 pr autres en 1748	10,765	4	2
749		Par ditto pour autres sur 27.364.17. » en 1749	6,121	12	4
750		Par ditto pour autres sur 37.562. 2. 2 en 1750	12,520	14	1
751		Par ditto pour autres sur 20,30418 4 en 1751	6,768	6	2
			48,480	13	6

voir

752 May	23	Par N/S/ Magneval Cte de Ve qu'il a compté aud. Rom 19061. 2 à 15 1. 10 s	5,000	»	»
Juin	2	Par d° compt aud. ledit jour en dépôt à 5/00 l'année.	1,565	»	»
ctobre	3	Par Caisse, reçu par Magneval père	10,931	5	8
753 Janvier	6	Par P. et P. pour agio des 3 parties cy-dessus réglé jusqu'en saints 1752	352	8	4
			17,848	14	»

f° 24 *Louis Vanloo, de Paris.* Fc

1754	Juillet	12	à Regnel comptant aud.	750	»
	Septembre	2	à ditto p. frais à une barrique vin de mélange	46	15
		17	à ditto comptant à Collin	500	»
			à Caisse comptant à Mme Almeras le 28 juin	270	»
			à ditto id. à la ditte le 30 aoust	36	»
	Octobre	3	à ditto id. cy devant pour 12 au. flanelle pour Privat 60 liv. et 58.08 pour voiture d'eau de Salin	118	6
			à Regnel pour envoy à Berger	18	8
			à Barraly fait bon aud	65	9
	Novembre	14	à Caisse pour tabac cy devant pour Privat et payé pr Mlle Durocher d'ordre de Mme Berger	30	»
	Décembre	17	à Regnel à luy compté	300	»
			à divers débiteurs je dis à Mme Berger pour solde de son compte	87	»
			à Caisse comptant à la douane pour supplément de droits à ses meubles	104	16
			à luy-même créditeur pour solde de cy contre	5,591	1
1755	Janvier	9	à Caisse comptant à Mme Almeras	280	»
		15	à Regnel compté sur ses mandts au portr 230.600	830	»
		20	à ditto id. 300.750	1,050	»
	Février	17	à ditto id.	879	»
	Mars	13	à Sambaigné pour chocolat	248	5
		22	à Barraly fait bon aud. pour s/de	150	»
		29	à Regnel pour mandat sur luy	600	»
	May	26	à Caisse comptant à Mme Almeras	24	»
	Juin	6	à ditto id. à la ditte	58	»
			pour solde porté créditeur à un extrait du présent livre	1,481	16

f° 52 *La Liquidation de la Société de Rey et Magneval avec Louis Vanloo.*

VOIR

754	Juin	15	Par l'entrée crédr.	5,081	10	6
	Décembre	17	Par Privat	1,701	18	3
			Par marchandises pour une chaize de poste	500	»	»
			Par profits et pertes pour intérets réglez	634	10	2
			Par luy-même pour solde cy-dessus	5,591	1	9

f° 36 *Louis Vanloo, de Paris.* 175 Do

1755	Juillet	21	à Regnel pour son mandat sur luy et Garenbon...	750	»
			à Caisse pour autant compté à Mme la veuve Almeras suivant son reçu du 30 juin.....	280	»
	Aoust	5	à Regnel pour autant qu'il a payé sur son mandat.	782	»
		20	à Caisse pour autant compté à la veuve Almeras..	48	»
	Octobre	23	à la ditte pour idem.....	30	»
1756	Janvier	7	à la ditte pour idem.....	283	»
	Mars	9	à laditte p. traites de Barraly d'Aix p. s/c {165,15,06 / 45,10,06}	211	6
		9	à laditte pour autant compté à la diligence pour le petit François et pour divers articles achetés pour son usage.....	141	7
	Octobre	26	à Saubaigné pour chocolat à lui envoyé par ledit..	273	17
			à Caisse pour envoy de pinceaux dès le 1er juillet suivant ses ordres.....	48	»
1757	Février	12	à Saubaigné pour chocolat qu'il luy a envoyé.....	90	10
	May	10	à Regnel pour autant qu'il a reçu du dit.....	300	»
1760	Novembre	12	à Caisse pour pinceaux.....	28	10
			à Rey Magneval et Dumas à eux faits bon p. s/c....	326	10
			auxd. pour autant à luy compté.....	600	3
			auxd. pour idem.....	600	»

---

f° 24 *La Liquidation de la Société de Rey Magneval et Vanloo.*

La Liquidation de la Société de R. M. et V., Compte de tems.

1759 Do

f° 151 *Vanloo, de Paris.*

1759	Mars	17	à Marchandises générales pour envoy suivt ses ordres à M. Cely à Madrid.....	326	10

759

AVOIR

Créditeur au Grand livre.....	1,481	16	9
Pour solde porté au compte de liquidation.....	1,356	3	4
Par la liquidation de la Société avec luy que luy faisons bon dont un billet au 1er juin 1759 de 6360..	6,000	»	»
Par P. et P. pour agio à 6 %.....	360	»	»
Par la liquidation de la Société avec lui que lui faisons bon dont nottre billet au 1er juin 1760 de 1060 compris la partie cy-dessus.....	4,000	»	»
Par P. et P. pour agio à 6% de L. 12,000.....	600	»	»
Par ditto pour id. jusqu'au 1er juin 1761.....	600	»	»

761

AVOIR

761 Mars	27	Par luy-même s/c au nau Grand livre D. p. solde...	326	10	»

					176
f° 75			*Louis Vanloo, de Paris.*		Do
1761	Décembre	31	à Caisse pour fraix à un paquet pour Aix.....	10	14
1762	Mars	27	à lad. comp. à Dumas p. 5 d^nes^ mouchoirs.....	181	16
			à divers débiteurs p. un envoy de marchandises sorty dud. comp.....	67	16
1763	Avril	19	à L. Feyt n^re^ c^te^ p. une pièce de vin de malaga et et fraix.....	117	3
	Aoust	27	à Caisse p. fourn^res^ faites pour Michel.....	1,922	3
			à Marchandises 3 barils vin de Malaga et 1 de laxaret.....	417	8
				2,719	1

					176
f° 250			*Vanloo, de Paris.*		Do
1761	May	27	à luy-même s/c à l'autre livre pour solde dud.....	326	10

f° 15			*Louis Vanloo, de Paris.*		
1764	Octobre	20	à Caisse pour avances pour Michel.....	1,117	14
			à Marchandises pour celles pour ledit	66	15
1765	Janvier	30	à Caisse comptant à Privat.....	12	»
			à Marchandises pour boutons pour Michel.....	16	10
1766	id	15	à Caisse pour autant avance pour Michel.....	1,878	7
			à Marchandises pour bas de soye à Michel.....	21	»
			à la liquidation pour pinceau à luy envoyé.....	57	»
				3,170	»

					176
f° 61			*Louis-M[iche]l Vanloo, de Paris.*		Do
1766	Octobre	29	à Caisse compté pour Michel en diverses fois.....	718	»
	Novembre	7	à Caisse compté pour led. à Escolin, perruquier...	14	»
				732	»

1763

Avoir

1762		Par luy-même pour 10.14 et 181.16 porté à son autre compte	192	10	»
		Par ditto id.	1,080	»	»
		Par la liquidation de Rey Magneval et Vanloo à luy fait bon	1,446	11	2
			2,719.	1.	2

1766

Avoir

1761 May	23	Par Rey M^l et C. qu'ils nous font bon p. ledit	326	10	»

1764 Janvier	7	Par l'entrée du présent livre au précédent	17,659	12	»
		Par Profits et Pertes pour agio de 78.000 jusqu'au 3 juin 1764	1,080	»	»
		Par ditto id. jusqu'au 3 janvier 1765	540	»	»
		Par la liquidation à luy fait bon	10,000	»	»
		Par Profits et Pertes pour agio de 18.579 jusqu'au 1er juin 1765 et 10.500 jusqu'au	917	2	»
		Par ditto pour agio de 18.579 jusqu'au 1er juin 1763	928	17	»
		Par ditto pour intérest de n/ B^t de 18105 2 jusqu'au 1er juin 1766 et de celuy de 10.500 jusqu'au 1er janvier 1767	591	17	»
			31,717	8	»

Avoir

XXI

Répartition aux créanciers de la maison Rey Magneval.

1767-1768.

État de la première répartition de 10 *p.* 0/0 *des affaires de Rey Magneval et Cie et Regnel et Cie faittes par Messieurs les sindics Daudé, Pachot, Delhorme, Terrasse et Constant en payement des Saints* 1767.

. . . . . .

Louis-Michel Vanloo. 36.175, 19, 10 = 3617, 11, 11.

. . . . . .

Nous soussignés avons reçu de Monsieur Daudé l'un des sindics et caissier de la masse des créanciers des sieurs Rey Magneval et Cie chaqu'un en ce qui nous concerne les sommes en l'état mentionné cy joint provenant de la première répartition de 10 p. 0/0 faittes en payement des Saints mil sept cent soixante sept.

. . . . . .

Sans préjudice de ce qui doit revenir aud. sr Vanloo dans les effets restant à recouvrer de la société desdts srs Rey Magneval en commandite avec led. sr Vanloo et sauf à demender un compte de liquidation des effets de ladte société [1].

ARTAUD, fondé de procon de L.-M. Vanloo
reçu Lhomme et Datartre.

Etat de la seconde répartition de 5 *pour cent.*

Louis Vanloo..... 36 175, 19,10 = 1.808, 15, 11.

État de la troisième répartition de 5 *pour cent.*

Louis Vanloo de Paris..... 36.175, 19,19 = 1.803, 15, 11.

[1] Une fiche insérée dans le premier état de répartition laisse supposer que Vanloo avait une somme de près de 700.000 livres engagée dans le commerce :

« Vanloo	=	656.475 l.				65.643 l.	10 s.	10 d.
en		36.175	19 s.	10 d.		3.617	11	11
suspens.		692.610	19	10	=	69.261	2	9
		961	10			96	3	
		143	14	10		14	7	9

XXII

Procuration de M. Vanloo en faveur de M. Arthaud.
8 mars 1768.

Par devant les conseillers notaires du roy à Paris, soussignés, fut présent Louis-Michel Van-Loo, écuier, chevalier de l'Ordre du roy, premier peintre du roy d'Espagne, ancien recteur de l'Académie royale du peinture et sculpture et directeur de l'École royale des élèves protégés par sa majesté, demeurant à Paris, place du Vieux Louvre, paroisse St-Germain l'Auxerois,

Lequel a fait et constitué son procureur général et spécial sr André Artaud, négociant, fabriquant à Lyon,

Auquel il donne pouvoir de, pour luy et en son nom, faire rendre compte aux veuve, enfans et héritiers et bien tenans de défunts srs Rey Magneval et compagnie aussi négocians à Lyon, leurs tuteurs ou curateurs ou aux syndics de leurs créanciers et autres qu'il appartiendra, en premier lieu du recouvrement des effets et de la liquidation que lesd. Rey Magneval et compagnie ont été chargés de faire de la société en commandite cy devant entre led. st Vanloo, commanditaire, et lesd. srs Rey et Magneval, sous le nom social de Rey Magneval et compagnie; en second lieu des sommes dues aud. st constituant par lesd. srs Rey et Magneval depuis que lad. société est demeurée dissoute et résiliée, suivant les titres et pièces dont led. sr procureur sera porteur, ouir et examiner les comptes qui seront rendus, en contester et débatre les articles, les clorre et arrester, traitter et transiger sur touttes les difficultés et contestations qui pourroient s'élever au sujet de l'apurement desd. comptes moiennant telles sommes et sous telles charges, clauses et conditions que led. sr procureur trouvera à propos, même par la voye de l'arbitrage, et à cet effet compromettre, nommer et convenir d'arbitres, acquiescer à leurs jugemens ou en appeller, recevoir les reliquats desd. comptes, en passer les quittances et descharges nécessaires; à refus ou délay de rendre lesd. comptes et de presletion des reliquats, former touttes demandes, faire les procédures et poursuittes que besoin sera, exercer toutes saisies, contraintes et exécutions, donner main levées et élargissemens, prester tous consentemens et désistemens, plaider, oposer, appeler, relever, renoncer, élire domicile, substituer procureurs au fait de plaidoirie, affirmer, s'il est nécessaire, la sincérité des créances dud. sr constituant, faire les promesses et soumissions en tel cas requises et généralement faire pour les

objets cy dessus, circonstances et dépendances, tout ce que led. s^r procureur jugera convenable aux intérêts dud. s^r constituant pro. oblg. Fait et passé à Paris en la demeure dud. s^r constituant sus déclarée l'an mil sept cent soixante huit, le huit Mars et a signé

LHOMME, DUCARON?

Scellé lesd. jour et an. R. VII s.

(Archives du Rhône, fonds de la Conservation.)

TABLE ALPHABÉTIQUE

Abbeville, 47.
Académie royale de peinture, 59.
Aix, 20, 52, 55.
Algaroti (Bonhour et), 6.
Alicante, 41.
Allier d'Auteroche (Benoît), 9.
Almeras (Mme), 46, 47, 50, 52.
Alzina et fils, 6.
Andrès (Mme), 39.
Anglais (les), 33.
Angleterre, 8, 38.
Ant., 43.
Aranjuez, 40.
Artaud, Artaut, Ataut, 34, 35, 47, 56, (André), 57.
Asturies (Prince des), 31, 42.
Augustins (les) à Lyon, 39.

Barcelone, 9.
Barraly (M.), négociant, 18, 20, 50, 52.
Barsini (M. de), 36.
Bayonne, 4, 21, 38.
Benoît, négociant, 21, 42.
Berger (Antoine), 5, 6, 7, 10, 12-19, 27, 29, 31, 42, 48-50.
Berger (Mme), 18, 43, 45, 46, 47, 50. V. Vanloo (Marie-Anne); — (la petite), 7, 11.
Berrages et Cie, 20.
Bertrand et Perrin, de Turin, 6.
Biner, marchand à Madrid, 37.
Bonhour et Algaroti, de Venise, 6.
Bordeaux, 6, 9, 29, 32.
Boucher (le peintre), 33.
Brandenbourg (Rey et), 10.
Brest, 28, 21.
Bron (Saint-Denis de), 9.
Bron (Mme), 8, 9, 25. V. Vanloo (Marie-Rosalie).
Broteaux (Les), à Lyon, 8.
Bruges, 6.
Brun-Sainte-Catherine, commissaire de la marine, 8, 9, 28, 30, 31, 32, 34.
Brye (M. de), 9, 18. V. Debrye.

Cadix, 6, 10, 15.
Campos, négociant, 21.
Cana (les), de Milan, 6.
Carcassonne, 6.
Cartallier, cordonnier, 47.
Castropignano (M. et Mme de), 39
Catelle (Mme), 19.
Cely (M.), 52.
Chabert (Mlle), 40.
Chaillot, Challiot, 17.
Changuien? (M.), 34.
Chasseing (Geoffroy), 46.
Chevalier (M et Mme), 39.
Chevron (Sœur Antoinette), 45.
Clerisseau (les), négociants, 9.
Clermont (rue), à Lyon, 8, 46.
Collin, 50.
Combe (le sr la), 44.
Comédiens français à Madrid, 38.
Compiègne (camp de), 45.
Conservation (Tribunal de la), 10.
Constant, syndic, 56.
Curia-Regnel (Hélène), 7. V. Regnal.

Dagerieu (M.), 24.
Daudé, syndic, 56.
Debrye (M.), 9, 18, 43.
Delhorme, 56; — (les), de Limoges, 6; — (Jean-Nicolas), 9.
Diderot, 7, 10.
Divandats?, 37.
Dubois, négociant, 24.
Ducaron?, 58; Dutartre?
Duflot (M.), 36, 39, 41.
Dumas, associé de Rey-Magneval, 7, 52, 55.

Durand, négociant, père du dessinateur, 37.
Durocher (Mlle), 50.
Dutartre, 56.

Ecole royale des élèves protégés, 5, 9, 33, 57.
Elbeuf, 6; (drap d'), 9.
Escolin, perruquier, 55.
Escurial (L'), 39, 41.
Espagne (l'), 7, 10, 15, 21, 22, 36, 42, 44.
Esquilache (le marquis d'), 37, 39.
Europe (l'), 29.

Feuillants (les), à Lyon, 5.
Feyt, négociant, 42, 55.
Flachon (Pierre), échevin, 9.
Forchement (l'abbé de), 19.
France (l'ambassadeur de), 37, 38, 40.
Francfort, 6.
François-Michel, 8, 9, 11, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 45, 46, 52, 55.

Galbes, (l'ami), 19.
Gand, 6.
Garenbon, 52.
Garnier-Mollet, 42.
Gaudin (le Père), 9, 33
Génard, de Paris, 38.
Gênes, 39.
Genève, 6, 8, 25, 37.
Gil (don Joseph), 37.
Girardon, négociant, 42.
Guirament, agent de change, 46.
Guy (M.), 46.

Haguenot (Jean-Henri), 45.
Hauteroche (Benoît Allier d), 9.
Hôtel Dieu (l'), à Lyon, 8, 45, 46.
Hugues (MM.), 40.

Indes (les), 21.

Joannis, négociant, 21

Labar (M.), 23.
Lacombe (le sr), 44.
Lamalgue (vin de), 10, 20.
Lambert (François), visiteur des gabelles, 9, 21.
Larrea, négociant), 42.
Lavalde, négociant, 36, 37, 40.
Lavergne (M.), 24, 45.
Lebrun (Mme), 36.
Lembert (M.), 21.
Lhomme, 56, 58.
Liège, 6.
Lille, 6.
Lima, 21.
Limoges, 6.
Lisbonne, 6.
Londres, 32, 40, 48; (serge de), 46.
Lossada (le duc de), 40.
Louvre (le vieux), 10, 33, 57.
Lyon, 5, 6, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 20, 22, 23, 24, 30, 32, 42, 43, 57.

M. (J.), 42.
Madrid, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 15, 16, 17, 24, 27, 31, 36, 37, 40, 48, 52.
Maindestre (les —, Mme), 9, 22, 30.
Magneval (Barthélemy), 5, 6, 7, 8, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 21, 23, 35, 46, 48, 49, 52, 54, 56, 57; — (Mme), 22, 28, 30.
Magneval (Louis), 9.
Magneval (les), de Pezenas, 6.
Malaga (vin de), 10, 55.
Malibran (les), négociants, 6.
Mallaval, prêtre, 45.
Marigny (le marquis de), 33, 45.
Mars (sel de), 9, 32. 33.
Marseille, 6, 20, 24.
Martinique (la), 10, 30, 31.
Mayor (place), à Madrid, 40.
Medina Celi (duc de), 39.
Mende (serge de), 46.
Merlin (M.), 39.
Mexique (le), 21, 22.
Meyer (Pierre), 43.
Milan, 6.
Milanois (les, M.), 9, 25.
Molinot, Molinos, Molino (M.), 30, 31, 34, 45, 47.
Mollet (Garnier-), 42.

Montpellier, 6.
Morande (Rey de la), 10, 31, 34; V. Rev.
Morlaix, 6.
Mugnet, négociant, 37.
Murcie, 6.

Naples, 39; — (ambassadeur de), 37.
Nobere (Mlle de), 25.
Notre-Dame-du-Rozaire, navire, 6.
Nouvelle-Espagne (la), navire, 6,

Olanier (Benoît), 46.
Oléron, 38.

Pachot, syndic, 54.
Palerme, 6.
Pampelune, 6.
Paris, 6, 7, 9, 10, 14, 15, 18, 19, 21, 22, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 32, 33, 35, 37, 38, 39, 41, 43, 56, 57, 58.
Paris, 43.
Parme (duc, duchesse, infante de), 42; — (Mme de), 9, 24.
Partorago, négociant, 40.
Pasera (M.), 19.
Pavesin, 46.
Pavillon (M.), 31.
Perrin (Bertrand et), 6.
Perpignan, 6.
Pezenas, 6, 9.
Pologne (le roi de), 39,
Privat (l'ami), 9, 20, 23, 24, 27, 32, 33, 44, 50, 51.
Provence, 20; — (régiment de), 34.

Regnel — fils, 26, 31; — (Jacques), 9; — (Louise), 9; — (Madeleine), 9; — (Mlle), 18, 22, 30; — (la maman) Helène Curia, 6, 7, 8, 20, 22, 25, 30, 31, 34, 43, 56; — (Philippe), 6, 9, 18, 23, 36, 43, 50, 52.
Rey (Antoine), 5-8, 10, 12-17, 22, 27-31, 35, 46, 48, 52, 54, 56, 57; — (Mme) 5, 14, 18, 22, 28, 30, 31, 32, 35; — (Claude), curé de Bron, 9.
Rey de La Morande, 10, 31, 34.
Rhône (le), 8.
Rochefort, 28.
Romera (Clara-Antonia), 19.
Roques, négociant, 9.
Rosette, 36.
Rouen, 6.

Saint-Chamond, 6.
Saint-Clair (quai), à Lyon, 5, 10.
Saint-Germain-l'Auxerrois (paroisse), 57.
Saint-Ildephonse, 37, 40, 41.
Saint-Laurent (M. de), 8, 29.
Salin (Eau de), 50.
Salornay (Mme de), 9, 30. V. Valfray.
Saragosse, 6.
Saubaigné (M.), 22, 50, 52.
Savolle (Jaquin), 46.
Sceaux?, 46.
Segura (Gabriel de), de la Calle Mayor, 37.
Sel (M.), 19.
Sénéchaussée (*la*), 10.
Somis (Anne-Marie-Christine), 11.
Sud (mer du), 42.

Tarragone, 9.
Terrasse, syndic, 56.
Thiers, 6.
Thomé (M.), 44.
Thouliot (Etienne), 46.
Tolozan, 10, 41, — (Antoine, Louis), 20; — (maison), 5, 8.
Torre (La), négociant, 38.
Toulouse, 6.
Tours (gros de), 5.
Trinité (collège de *la*), 9.
Tronchin, médecin à Genève, 8, 25.
Tronchin, de Lyon, 25.
Trucios, négociant, 38.
Turin, 6, 45.

Valence, 6, 21, 26.
Valesque (François), échevin, 9.
Valfray de Salornay, 30.
Valladolid, 6.
Vanloo — (Carle), 5, 8, 9, 11, 24, 25, 33; — Hippolyte), 9, 24; — (Louis-Michel), 5, 6, 7, 9-19, 21, 30, 32, 33, 36, 40-46, 48, 50, 52,

54-57 ; — (Marie-Anne), 6-11, 16, 18, 20, 23, 24, 25, 27, 28, 30, 32, 33, 35, 36. V. Berger; — (Marie-Rosalie), 24. V. Bron.
Vanloo-Berger. V. Berger, Vanloo (Marie-Anne).
Vera Cruz (la), 6.
Venise, 6.
Versailles, 19, 31.
Vienne (ambassadeur de), 57.
Vieux-Louvre (place du), 57.

Ybarrola, négociant, 41.
Yruegas, négociant, 41.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION 5

1744, 27 avril. — *Acte de baptême de François-Michel, enfant exposé*... 45

1744-1746. — *Mentions relatives à François-Michel d'après les registres de l'Hôtel-Dieu* 45

1745, 24 juillet-16 août. — *Acte d'association entre Louis-Michel Vanloo, Antoine Berger, Antoine Rey et Barthélemy Magneval* 12

1753, 6 août. — *Lettre de Vanloo et de sa sœur Marie-Anne à Rey et Magneval* 17

1753, octobre. — *Lettre de Marie-Anne Vanloo aux mêmes* 18

1753, 25 décembre. — *Lettre de Vanloo à Bart. Magneval* 19

1754, 9 février. — *Lettre de Marie-Anne Vanloo à Rey Magneval* 20

1754, 11 mars. — *Réponse de Rey-Magneval à Marie-Anne Vanloo* 21

1756, 13 septembre. — *Lettre de M.-A. Vanloo à Barth. Magneval* 22

1757, 20 avril. — *De la même à Rey-Magneval* 23

1761, 5 janvier. — *De la même aux mêmes* 24

1762, 3 janvier. — *De la même aux mêmes* 25

1764, 5 décembre — 26

1764, 17 décembre. — *De la même à Magneval* 27

1765, 10 janvier. — *De la même au même* 28

1765, 15 mars — 30

1765, 28 juin. — 32

1765, 12 août — 33

1765, 30 décembre — 35

Sans date, après 1755 — 36

1753-1765. — *Extraits de la correspondance d'Antoine Berger à la maison Rey-Magneval* 36

1753-1760. — *Extraits de lettres d'Antoine Rey à Barthélemy Magneval* 42

1762, 17 février. — *Extrait d'une lettre de Dumas à son associé B. Magneval* 45

1764, 10 juillet, 1er août. — *Extraits de lettres de Delhorme à B. Magneval* 45

1764-1766. — *Etat de dépenses faites pour François-Michel* 46

1745-1766. — *Extraits des grands-livres de la maison Rey-Magneval et Cie.* 48

1767-1768. — *Extraits des états de répartition aux créanciers de la maison Rey-Magneval* 56

1768, 8 mars. — *Procuration passée par Vanloo à André Artaud, pour recouvrement de ses créances sur la maison Rey-Magneval* 57

Table alphabétique 59

PARIS. — TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8. — 3861.

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, RUE GARANCIÈRE